

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI DanneMarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salín : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Etaient absents : Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET DanneMarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Franois : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHULIÈRE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), JM. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, JM. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, JC. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), JM. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, JP. TAILLARD

Délibération n°2011/001399

Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2010

Compte administratif 2010

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Le vote du compte administratif 2010 (CA 2010) permet de clôturer les comptes de l'année 2010. Il doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, après approbation du compte de gestion du comptable.

En 2010, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de 189,4 M€ en dépenses et 199,1 M€ en recettes. Après prise en compte des résultats 2009 reportés, le résultat consolidé 2010 s'élève à 1,6 M€.

Grâce au respect du cadrage de nos charges de fonctionnement, les résultats budgétaires et financiers de 2010 montrent une situation budgétaire saine : l'autofinancement est satisfaisant (épargne nette de 15,8 M€). Le ratio de désendettement est lui aussi conforme au cadrage de la prospective. Il s'établit à 2,3 ans au 31 décembre 2010. **Ces ratios confirment une situation financière saine du Grand Besançon.** L'effet de ciseaux constaté depuis 2007 est neutralisé pour la 2^{ème} année consécutive du fait de l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement.

Cependant, pour l'avenir, le contexte doit continuer à inciter à la prudence. L'année 2010, année de transition de la réforme de la TP, est déjà marquée par une perte de 1,4 M€ de recette de fiscalité qui a stoppé la dynamique des recettes fiscales de TP des années précédentes. Les suites des incidences de la réforme de la TP, la diminution des dotations de l'Etat dans un contexte de crise des finances publiques, sont autant de facteurs de risques pour nos équilibres à venir.

Il faudra donc notamment continuer d'assurer une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement (et notamment des subventions d'équilibre aux budgets annexes transports et CRR).

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte administratif 2010 est présenté au Conseil de Communauté. Il établit les résultats de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2010 (ensemble des mandats et des titres de recettes émis en 2010, en opérations réelles et en opérations d'ordre). Le Compte administratif constitue **une photographie exhaustive des réalisations budgétaires**. Il permet de mesurer l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communautaires. C'est également l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière du Grand Besançon.

Le rapport de présentation du compte administratif est articulé ainsi :

- **la 1^{ère} partie** présente le compte administratif 2010 consolidé et les grandes lignes de la situation financière (volume budgétaire, résultats consolidés, ratios de désendettement et d'épargne replacés sur une période longue),
- **la 2^{ème} partie** décrit plus précisément les résultats pour chacun des budgets (budget principal et annexes Transports, CRR, Déchets, Zone du Noret), et leurs principaux postes de recettes et de dépenses,
- **la 3^{ème} partie** retrace les réalisations pour chacune des commissions,
- **en annexe**, l'information des conseillers communautaires est complétée par la présentation par chapitre budgétaire du compte administratif, suivant les règles comptables en vigueur, et les ratios financiers du budget principal.

Partie I - Les équilibres du compte administratif 2010 consolidé

Alors que le budget primitif établit des prévisions de dépenses et de recettes pour un exercice donné, le compte administratif (CA) est fondé sur les réalisations de l'exercice écoulé : c'est donc lui qui permet le mieux d'appréhender la situation financière réelle du Grand Besançon.

Le CA 2010 permet d'affirmer que le Grand Besançon a conservé une bonne santé financière. Cependant, pour l'avenir, le contexte doit continuer à inciter à la prudence.

I. Volume budgétaire consolidé en opérations réelles

Hors gestion active de la dette, le CA 2010 consolidé réel (investissement et fonctionnement) avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes s'établit à **199 140 264,70 € en recettes et de 189 361 905,89 € en dépenses (32 957 367,51 € d'investissement et 156 404 538,38 € de fonctionnement)**.

Hors régularisation de TVA sur le budget annexe Transports liée à l'avenant n°14 de la DSP (43,6 M € en dépenses et 42,7 M€ en recettes), le compte administratif s'élève à 145 729 077,48 € en dépenses et 156 458 365,29 € en recettes. Ce changement de régime fiscal se traduit par des opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes (42,7 M€) et par le paiement de 1,9 M€ de taxe sur salaires au titre des exercices 2009 et 2010 compensés par la perception d'un remboursement de TVA de 2,9 M€.

En 2010, le Grand Besançon a réalisé 86 % de ses dépenses et 91 % de ses recettes prévues au budget 2010. **Ces pourcentages élevés de réalisation témoignent d'une recherche permanente d'amélioration dans l'élaboration du budget et donc de sa sincérité.**

En 2010, tous budgets, le Grand Besançon a investi sur ses projets (hors remboursement de la dette), **30,4 M€ (dont 8,7 M€ financés par le VT)**. Pour rappel le montant des investissements 2009 était de 27,9 M€ après neutralisation du « double » versement de fonds de concours sur la première tranche LGV réalisé en 2009 et de 31,8 M€ sans neutralisation de cette double dépense (cf. délibération du CA 2009).

Ainsi, le Grand Besançon a augmenté ses investissements de + 2,5 M€ (soit + 9 %) entre 2009 et 2010 du fait de la poursuite de travaux conséquents sur ses budgets annexes (+ 6,4 M€) malgré une diminution des investissements sur le budget principal (- 3,9 M€).

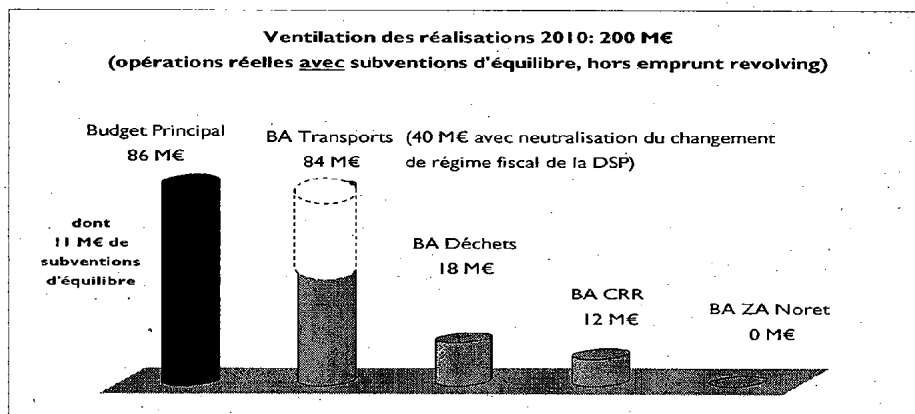
Au total, depuis 2001, le Grand Besançon a investi 191,8 M€. Sur la période 2008-2010, ce sont 26,5 M€ d'investissements en moyenne par an qui ont été réalisés.

DEPENSES REELLES (en K€) (Investissement & Fonctionnement) <i>hors gestion active de la dette</i>	Budget 2010	Compte Administratif 2010	% de réalisations du CA 2010
Dépenses des compétences et administration générale *	46 999 042,12	36 559 983,56	77,8%
Subvention d'équilibre aux budgets annexes	14 673 475,83	10 960 000,00	74,7%
Reversement aux communes (ACTP, DSC)	23 702 309,00	23 552 519,99	99,4%
Constitution provision de VT	12 022 500,00	12 022 500,00	100,0%
Résultats N-I	5 558 992,84	-	-
Opérations financières	3 815 075,99	2 798 357,39	73,3%
Sous-total budget principal	106 771 395,78	85 893 360,94	80,4%
Budget Transports	87 517 211,48	83 558 743,83	95,5%
Budget CRR	13 650 450,58	11 577 852,70	84,8%
Budget Déchets	20 970 300,53	18 397 931,68	87,7%
Budget Zone d'activité du Noret	6 000,00	4 284,80	71,4%
Résultats N-I des budgets annexes	4 541 833,01	-	non significatif
Opérations financières des budgets annexes	1 051 546,00	889 731,94	84,6%
Remboursement emprunt au titre de la Zone du Noret	-	-	-
Sous-total budgets annexes	127 737 341,60	114 428 544,95	89,6%
TOTAL budget général	234 508 737,38	200 321 905,89	85,4%
TOTAL budget général avec neutralisation des subventions d'équilibre budgets annexes	219 835 261,55	189 361 905,89	86,1%
RECETTES REELLES (en K€) (Investissement & Fonctionnement) <i>hors gestion active de la dette</i>	Budget 2010	Compte Administratif 2010	% de réalisations du CA 2010
Recettes des compétences et de l'administration générale *	10 552 135,14	6 542 866,02	62,0%
ACTP reçue des communes	95 479,00	93 478,67	97,9%
Dotations et fiscalité	72 253 581,00	72 307 384,00	100,1%
Libération provision de VT	7 908 223,00	5 189 138,00	65,6%
Régularisation comptable (annulation mandats,...)	222 149,00	301 919,37	135,9%
Résultats N-I	5 678 992,11	5 558 992,84	97,9%
Recours à l'emprunt budget principal	10 060 836,53	1 800 000,00	17,9%
Sous-total budget principal	106 771 395,78	91 793 778,90	86,0%
Budget Transports	77 698 689,00	77 483 887,20	99,7%
Budget CRR	6 497 027,28	4 976 733,78	76,6%
Budget Déchets	17 918 855,30	17 726 641,31	98,9%
Budget Zone d'activité du Noret	-	-	-
Résultats N-I des budgets annexes	6 347 916,70	4 558 223,51	non significatif
Subvention d'équilibre aux budgets annexes	14 673 475,83	10 960 000,00	74,7%
Recours à l'emprunt budgets annexes CRR et Noret	4 601 377,49	2 601 000,00	56,5%
Sous-total budgets annexes	127 737 341,60	118 306 485,80	92,6%
TOTAL budget général	234 508 737,38	210 100 264,70	89,6%
TOTAL budget général avec neutralisation des subventions d'équilibre budgets annexes	219 835 261,55	199 140 264,70	90,6%

* répartition par commission détaillée ci-après (III)

II. Ventilation des budgets

Les dépenses réalisées en 2010 s'élèvent à 200 321 905,89 € avec les subventions d'équilibre (189 361 905,89 € subventions d'équilibre neutralisées).



Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

41/47

III. Répartition des dépenses et recettes par commissions

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses (150 098 796,57 €) et recettes 2010 (106 730 128,31 €) par commission.

Les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, le recours à l'emprunt, les opérations financières, les reversements aux communes, la constitution et la reprise de la provision de versement transport (VT), les résultats 2009 ainsi que les emprunts revolving ne sont donc pas intégrés.

Commissions		DEPENSES REELLES 2010 (Investissement & Fonctionnement)	RECETTES REELLES 2010 (Investissement & Fonctionnement)
BUDGET PRINCIPAL	1 Administration générale	3 480 287,41	2 746 288,78
	Charges de personnel	7 090 858,14	
	2 Transports	60 681,40	80 591,65
	Infrastructures routières et ferroviaires	7 343 017,41	59 600,00
	3 Economie, Aménagement, Emploi	4 005 760,32	1 465 651,41
	4 Développement durable, Environnement, Cadre de vie	1 116 121,98	785 069,69
	5 Culture, Tourisme, Sports	1 031 287,63	296 094,55
	6 Prospectives, préparation et accompagnement de grands projets	963 460,12	0,00
	7 Habitat, Politique de la Ville	2 059 467,26	1 001 103,50
	8 Relations avec les partenaires, SDIS...	9 409 041,89	108 466,44
Total budget principal		36 559 983,56	6 542 866,02
BUDGETS ANNEXES	2 Transports	83 558 743,83	77 483 887,20
	3 Zone du Noret	4 284,80	0,00
	5 CRR	11 577 852,70	4 976 733,78
	9 Déchets	18 397 931,68	17 726 641,31
	Total des budgets annexes		113 538 813,01
TOTAL CONSOLIDE		150 098 796,57	106 730 128,31

A noter, les taux de réalisation sont expliqués dans la partie 2.

IV. Résultats consolidés 2010

Conformément à la nomenclature comptable actuelle, il s'agit là des résultats 2010 de l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes) au vu de :

- l'ensemble des réalisations réelles en dépenses (200,3 M€) et en recettes (210,1 M€ dont 10,1 M€ de « capitalisation » (ou affectation) des résultats de fonctionnement 2009 qui permettent de couvrir le déficit d'investissement 2009 reporté). Il convient d'y ajouter les opérations d'emprunt revolving équilibrées à 2 M€,
- l'ensemble des réalisations d'ordre qui sont équilibrées à 8,9 M€,
- les résultats 2009 « reportés » (déficit d'investissement - 10,1 M€ et excédent d'investissement et de fonctionnement 1,9 M€).

en M €	Dépenses (investissement + fonctionnement)	Recettes (investissement + fonctionnement)
Opérations réelles consolidées	200 321 905,89	210 100 264,70
dont résultats 2009 capitalisés		10 117 216,35
Opérations d'ordre consolidées	8 862 132,27	8 862 132,27
Opérations emprunts revolving	1 972 000,00	1 972 000,00
Résultats 2009 reportés *	10 100 825,85	1 909 692,46
Total	221 256 864,01	222 844 089,43
Résultats consolidés 2010	1 587 225,42	

* les résultats 2009 reportés participent au calcul du résultat 2010

Le résultat net 2010 du budget consolidé du Grand Besançon est de 1 587 225,42 €. Il se répartit comme suit :

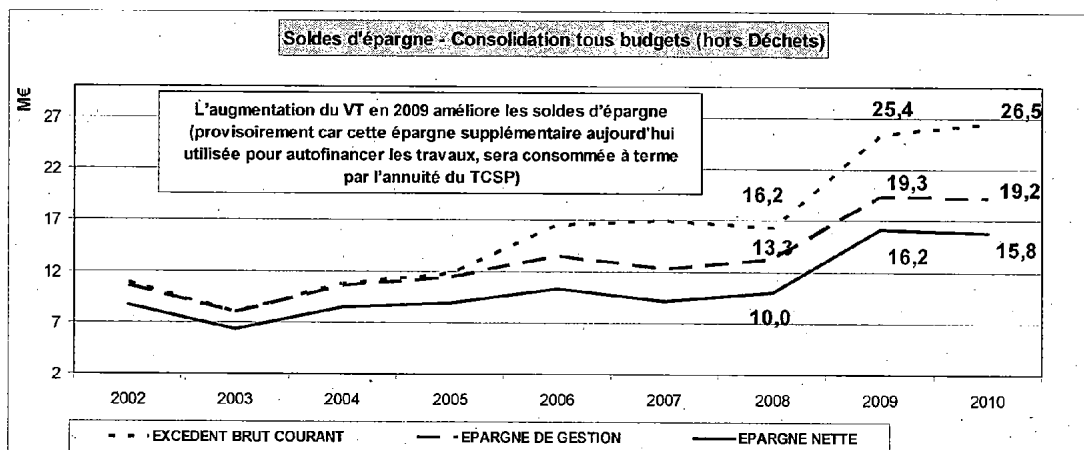
Résultats consolidés: 1 587 225,42 €				
Budget principal	Budget annexe Transports	Budget annexe CRR	Budget annexe Déchets	Budget annexe ZA Noret
461 424,39 €	81 397,80 €	92 922,01 €	951 410,06 €	71,16 €

Le résultat consolidé (1,6 M€) provient essentiellement de l'excédent du budget annexe Déchets (1 M€ en 2010) constitué pour la plus grande partie par la reprise d'excédents antérieurs sur ce même budget (1,6 M€ en 2009) et de l'excédent du budget principal (0,5 M€).

V. Evolution rétrospective des niveaux d'épargne (hors budget annexe Déchets)

A/ Des niveaux d'épargne consolidés satisfaisants

La situation financière actuelle du Grand Besançon au regard des soldes d'épargne est bonne. Le Grand Besançon dispose d'un bon niveau d'autofinancement (épargne nette de 15,8 M€), qui est une garantie de la capacité à assumer les emprunts actuels et futurs.



A noter que l'EBC 2010 a été retraité de l'opération ponctuelle (équilibrée en dépenses et recettes) de la régularisation TVA sur la DSP transports (cf. explications partie 2 II A « Le budget annexe Transports »).

L'augmentation du taux de taxe professionnelle, de 13,34 % en 2001 à 15,47 % en 2006, 2007, 2008, et à 15,87 % en 2009 était indispensable pour stabiliser le niveau d'épargne et maintenir la capacité d'intervention du Grand Besançon. Malgré cette hausse, le taux de taxe professionnelle en 2009 était toujours inférieur de 10 % au taux moyen des communautés d'agglomération françaises (17,24 % en moyenne en 2008). A titre d'exemple, le taux 2009 du Grand Dijon était de 16,90 %, celui de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse était de 17,98 %. La stratégie fixée en 2008, qui consistait à augmenter progressivement le taux de TP de 10 % en 10 ans, d'ici à 2018, était particulièrement appropriée.

La réforme de la taxe professionnelle contraint à revoir cette stratégie. En 2010, année de transition de la réforme de la TP, le Grand Besançon a perçu une compensation relais de 45,5 M€ (hors rôles supplémentaires). Bien que cette compensation soit supérieure au montant de TP perçu en 2009 (44,9 M€), ce produit 2010 n'a pas compensé intégralement la suppression de la TP. **En 2010, sans cette suppression, le Grand Besançon aurait perçu un produit total de 46,8 M€, soit un préjudice net pour le Grand Besançon de - 1,4 M€** correspondant notamment au fait que le calcul de la dotation de compensation s'est fait sur la base du taux de 2009, plafonné à une augmentation de + 1 % par rapport au taux de 2008 et limité à l'assiette foncière des entreprises (cf. explications Partie 2 - I - A « Les recettes de fonctionnement du budget principal »).

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

6147

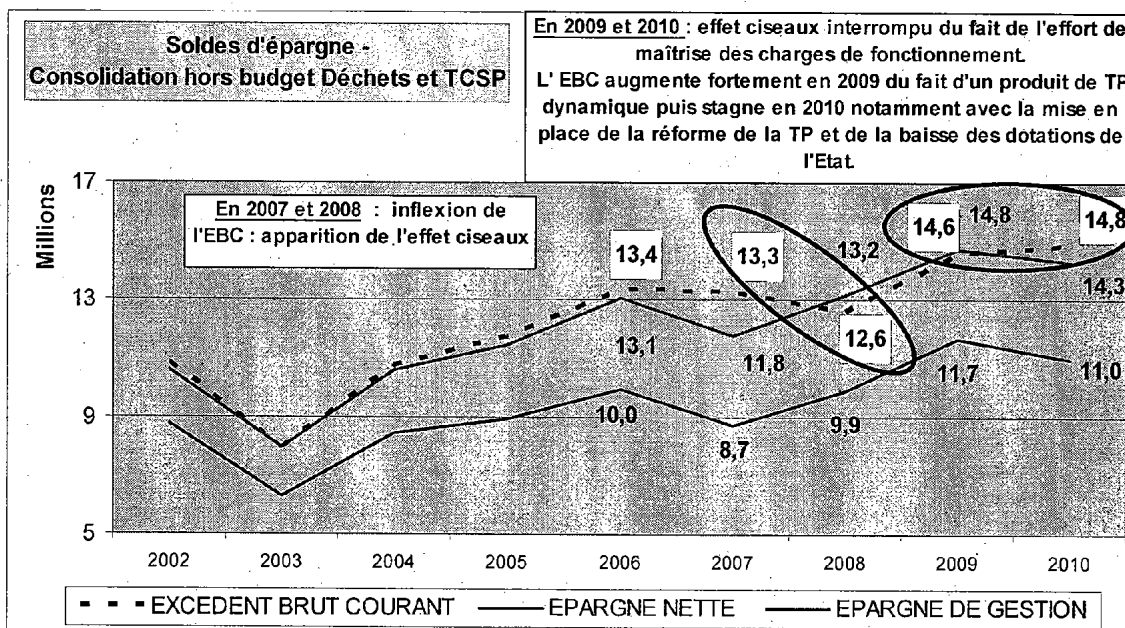
Les ressources dépendant directement de l'Etat ont diminué chaque année depuis 2008. Dès 2011, le gel annoncé des dotations de l'Etat devrait faire diminuer ces recettes de façon encore plus substantielle. La part importante des dotations dans les ressources du Grand Besançon est un facteur de risques pour la consolidation des équilibres futurs.

B/ Un effet ciseaux de nouveau neutralisé en 2010 mais des épargnes qui stagnent voire qui diminuent (hors effet provision VT)

La croissance soutenue du besoin de financement des budgets annexes (Transports hors TCSP et CRR) est porteuse de tensions budgétaires qui se sont déjà manifestées par le passé. La baisse de la courbe de l'excédent brut courant matérialise l'effet ciseaux de 2006 et de 2007, qui traduit une évolution plus rapide des dépenses courantes par rapport aux recettes courantes.

La situation a été rétablie à partir de 2008, grâce à la conjugaison d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement et à l'évolution du produit de taxe professionnelle.

Le graphique ci-dessous des épargnes hors budget Déchets et TCSP, qui neutralise l'ensemble des opérations de constitution et de libération de provision de VT, permet de mettre en évidence une quasi stagnation de l'excédent brut courant (EBC) en 2010 (+ 0,2 M€).



A noter que l'EBC 2010 a été retraité de l'opération ponctuelle (équilibrée en dépenses et recettes) de la régularisation TVA sur la DSP transports.

En 2010, le respect du cadrage en fonctionnement des charges nettes de personnel du budget principal (soit + 2 % d'évolution/cadrage fixé à + 3 %) et des charges nettes de fonctionnement de l'administration générale et des compétences (- 1,2 % / cadrage fixé à 0 %) **a été un facteur essentiel pour préserver nos épargnes.**

Mais la situation financière est différente de celle de 2009 : il n'y a pas poursuite de l'évolution constatée en 2009 où cette « épargne courante » qu'est l'EBC (hors opérations exceptionnelles et annuité d'emprunt) avait augmenté fortement (+ 2 M€) grâce un produit de TP 2009 particulièrement dynamique.

L'année 2010 ne permet pas de dégager les mêmes marges de manœuvre financières : malgré un VT qui se redresse en 2010 (augmentation de + 7,5 % des bases de VT) après l'effet crise de 2009 (où les bases avaient diminuées - 6 %), les épargnes ne poursuivent pas leur augmentation constatée en 2009 du fait d'une part :

- de la perte sèche de - 1,4 M€ de compensation relais,
- d'une régularisation de la taxe sur salaires liée à une modification du régime en matière de TVA de la DSP transports urbains portant sur l'exercice 2010 mais également 2009 (cf. délibération du 30 juin 2010 sur la première décision modificative),
- de la diminution nette des dotations de l'Etat.

C'est la deuxième année que l'effet ciseaux est neutralisé. Mais la vigilance reste de mise. Une attention particulière doit donc être apportée au respect des pactes de soutenabilité définis en 2010 sur les subventions d'équilibre des budgets annexes Transports (hors TCSP) et CRR.

A noter que l'épargne nette diminue de 0,7 M€ par rapport à 2009 du fait notamment d'une hausse des frais financiers liés à la dette de plus de 40 % par rapport à l'année 2009 (+ 0,3 M€). Cette hausse est notamment le résultat de la consolidation obligatoire d'un encours de capital à hauteur de 6,7 M€, fin 2009.

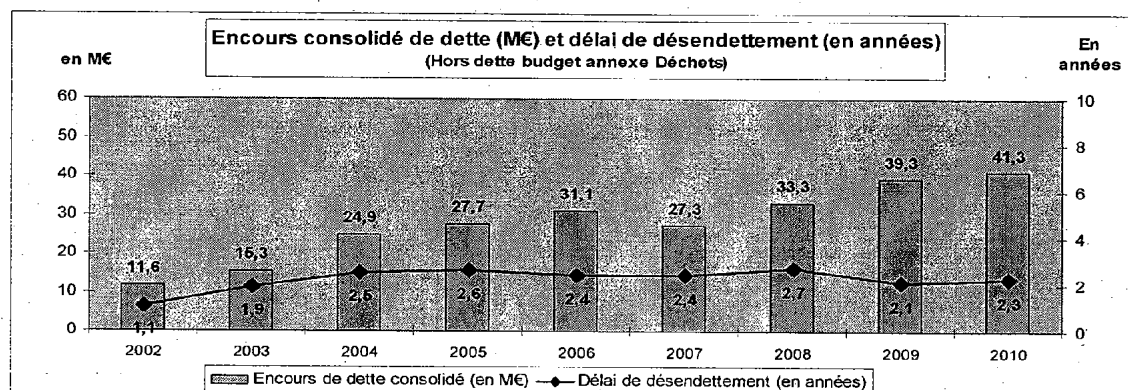
VI. Une évolution maîtrisée du ratio de désendettement

Fin 2010, un emprunt de **4 401 000 €** a été mobilisé. Par suite, le remboursement de capital 2010 étant pris en compte, **l'encours de la dette consolidée au 31 décembre 2010 s'établit au total à 41 427 262 €** tous budgets confondus.

	Budget principal	Budget Transports	Budget Noret	Budget Déchets	Budget CRR	Total
Capital restant dû au 31/12/2009	32 138 235,09	4 235 803,16	772 000,00	140 535,39	2 132 000,00	39 418 573,64
Remboursement en capital	1 701 875,74	537 694,49		44 741,16	108 000,00	2 392 311,39
Remboursement définitif de dette						0,00
Mobilisation 2010	1 800 000,00		1 000,00		2 600 000,00	4 401 000,00
Capital restant dû au 31/12/2010	32 236 359,35	3 698 108,67	773 000,00	95 794,23	4 624 000,00	41 427 262,25

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, la capacité de « tirage » d'emprunt (encours de dette disponible ; contrats d'emprunts signés mais non intégralement mobilisés) s'élève encore à 14,9 M€.

Le ratio de désendettement (encours/épargne brute) (hors budget annexe Déchets) qui mesure la capacité du Grand Besançon à rembourser sa dette à partir de son épargne est bas (2,3 ans) et demeure stable par rapport à 2009 (2,1 ans) alors que la moyenne nationale des communautés d'agglomération était de 4,6 ans en 2009. Son évolution est contrôlée. Ce ratio témoigne de la bonne situation financière actuelle et d'un endettement maîtrisé, qui permet d'envisager avec confiance un niveau de recours à l'emprunt suffisant pour compléter le financement des très importants investissements programmés. C'est pourquoi le PPIF est un élément fondamental de notre stratégie financière.



Comme toutes les communautés d'agglomération de création récente, le Grand Besançon est en phase d'endettement. A l'avenir, son endettement va logiquement progresser chaque année et ses ratios de dette vont donc être modifiés en niveau, tandis que l'épargne nette va donc diminuer chaque année.

Le « stock » de dettes se normalisera lorsque le premier emprunt réalisé par le Grand Besançon s'éteindra et pourra être remplacé par un nouvel emprunt de même niveau. Cet élément est fondamental : la recherche du taux d'épargne aujourd'hui doit tenir compte du niveau futur de l'annuité, lorsque la dette sera stabilisée.

VII. Le Grand Besançon affiche des résultats favorables au regard des moyennes nationales appréhendées au niveau du groupe territorial

Il est difficile de comparer les communautés d'agglomération entre elles, car elles n'ont pas toutes les mêmes compétences, ni les mêmes modes de gestion, ni le même « âge » et donc leurs dettes ne sont pas de même maturité. C'est pourquoi l'interprétation des ratios légaux présentés en annexe de ce rapport peut être interprétée de façon erronée.

De surcroît, il n'existe plus de données nationales consolidées depuis 2005 (les ratios récents ne portent que sur le budget principal !). En outre, la bonne santé financière d'une agglomération s'analyse sur le périmètre du « groupe territorial » (communauté d'agglomération + communes membres), en particulier en situation de Taxe Professionnelle Unique. Le niveau des ratios des communes et de l'EPCI ne témoigne en effet que du niveau des transferts de compétences. Ces limites d'usage doivent être posées avant toute analyse des ratios.

Le tableau ci-dessous montre que notre groupe territorial affiche des résultats favorables au regard des moyennes nationales :

- bien que le niveau des recettes soit légèrement inférieur à la moyenne,
- le niveau des dépenses (fonctionnement et investissement) du groupe territorial est proche de la moyenne,
- le territoire est plutôt moins endetté que la moyenne,
- le ratio de désendettement (Encours/Epargne brute) est inférieur à la moyenne.

€ par habitant	Budget principal - territoire de la CAGB - 2008 & 2009						Budget principal - France - 2008		
	CAGB		Communes de la CAGB		TOTAL		CA	Com. des CA	TOTAL
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008		
Recettes Réelles Fonct.*	263	280	1 115	1 121	1 379	1 401	358	1 191	1 549
Dépenses Réelles Fonct.*	196	189	909	926	1 105	1 115	293	1 044	1 337
CAF	67	91	207	195	274	286	66	147	212
Encours de dette	148	178	721	720	868	898	296	1 000	1 295
Encours de dette / CAF	2,2	2,0	3,5	3,7	3,2	3,1	4,6	6,8	6,1
Dépenses d'Equipement**	67	111	289	354	356	465	141	334	475

* hors reversements de fiscalité pour les CA et hors provisions

** 20, 21, 23 (yc 204)

La CAF est proche de la notion d'épargne brute. Elle est calculée hors provision VT.

Partie 2 - Le compte administratif 2010 détaillé par budget

I. Le compte administratif du budget principal

A/ Fonctionnement du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2009	Budget 2010	Compte Administratif 2010	% de réalisations du CA 2010	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
Charges des compétences et de l'administration générale	15 955 373,81	17 365 184,00	16 150 348,40	93%	1,2%
charges nettes (dépenses - recettes) des compétences et de l'administration générale	12 172 138,60	13 645 300,00	12 030 219,41	88%	-1,2%
Charges de personnel	6 952 409,49	7 633 176,45	7 090 858,14	93%	2,0%
Charges de personnel diminuées de la refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition	5 617 911,00	6 143 396	5 684 738,00	93%	1,2%
Subvention d'équilibre brute ou totale du Budget annexe Transports	7 100 000,00	10 459 761,05	6 750 000,00	65%	Non significatif
Subvention d'équilibre réelle transports	13 344 631,94	14 574 038,05	13 583 362,00	93%	2%
Constitution de la provision de VT	11 063 183,00	12 022 500,00	12 022 500,00	100%	Non significatif
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	3 600 000,00	4 213 714,78	4 210 000,00	100%	16,9%
Subvention d'équilibre Budget annexe Zone du Noret	19 076,72	0,00	0,00		
Sous-total compétences	44 690 043,02	51 694 336,28	46 223 706,54	89%	Non significatif
Attribution de compensation de Taxe professionnelle (ACTP)	20 527 458,99	20 527 459,00	20 527 458,99	100%	0,0%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	2 957 633,00	3 174 850,00	3 025 061,00	95%	2,3%
Sous-total reversements aux communes	23 485 091,99	23 702 309,00	23 552 519,99	99%	0%
Prélèvement au titre du plafonnement de la TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur)	237 192,00	237 192,00	0,00	0%	-100,0%
Prelevement FDPTP		24 781,00	24 781,00	100%	
Remboursements des intérêts de la dette	549 177,72	1 215 547,00	828 271,27	68%	50,8%
Autres frais financiers (ligne de trésorerie)	43 304,17	150 000,00	3 291,62	2%	-92,4%
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, rattachements, créances irrécouvrables,...)	171 112,65	109 049,00	83 506,49	77%	-51,2%
Sous-total opérations financières	1 000 786,54	1 736 569,00	939 850,38	54%	-6,1%
Epargne brute 2010	10 406 649,21	6 026 100,99	10 047 377,98	167%	Non significatif
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	79 582 570,76	83 159 315,27	80 763 454,89	97%	Non significatif
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute	69 175 921,55	77 133 214,28	70 716 076,91	92%	Non significatif
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne et retraite avec subvention d'équilibre réelle transports (neutralisation opérations constitution et libération de provision VT)	64 357 370,49	69 224 991,28	65 526 938,91	95%	1,8%

* Opérations réelles

Rappel : Subvention d'équilibre réelle transports (neutralise les opérations de provision de VT : représente la subvention d'équilibre du budget annexe transports hors TCSP) = Subvention brute ou totale d'équilibre Budget annexe Transports + constitution de la provision VT - reprise de la provision VT + ou - réajustement des provisions antérieures constituées
Soit Subvention d'équilibre réelle transports : 13,6 M€ : 6,8 M€ + 12 M€ - 5,2 M€

Dans le budget principal, la constitution de la provision VT figure en dépenses de fonctionnement, la reprise de la provision de VT figure en recettes de fonctionnement.

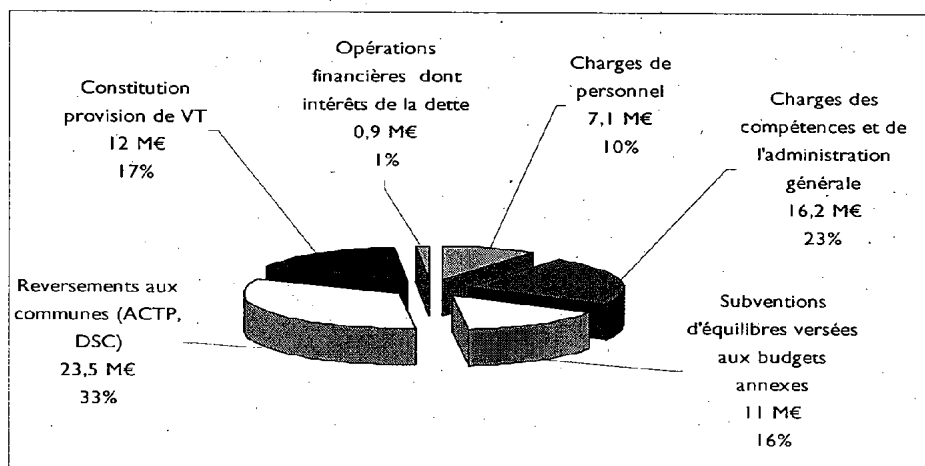
RECETTES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2009	Budget 2010	Compte Administratif 2010	% de réalisations du CA 2010	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
Recettes des compétences et de l'administration générale	3 783 235,21	3 719 884,00	4 120 128,99	110,8%	8,9%
Taxe professionnelle (ticket modérateur déduit en 2009)/ Compensation relais en 2010	45 119 545,00	45 718 022,00	45 683 231,00	99,9%	1,2%
Allocations compensatrices de taxe professionnelle	1 086 434,00	1 103 217,00	1 103 217,00	100,0%	1,5%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	22 444 464,00	22 336 887,00	22 336 887,00	100,0%	-0,5%
Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle	1 983 049,90	1 935 455,00	1 935 454,86	100,0%	-2,4%
ACTP perçue	93 478,67	95 479,00	93 478,67	97,9%	0,0%
Libération de la provision VT	5 006 837,54	7 908 223,00	5 189 138,00		3,6%
Résultats N-1		119 999,27	0,00	0,0%	
Régularisations comptables (annulation mandats,...)	65 526,44	222 149,00	301 919,37	135,9%	3,61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 582 570,76	83 159 315,27	80 763 454,89	97,1%	1,5%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors libération de provision de VT	74 575 733,22	75 251 092,27	75 574 316,89	100,4%	1,3%

* Opérations réelles

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

10/47

I. Les dépenses de fonctionnement 2010 : 70,7 M€ (taux de réalisation : 92 %)



a/ Les charges des compétences et de l'administration générale

Les charges des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 16,2 M€ et ont été réalisées à hauteur de 93 % des prévisions budgétaires. Déduction faite des recettes perçues (cf. « Les recettes de fonctionnement »), **les charges nettes des compétences et de l'administration générale diminuent de -1,2 % par rapport à 2009**. Cela confirme le respect du cadrage de ces postes budgétaires (gel de ces charges) et de la volonté de maîtriser ces dépenses pour contrecarrer l'effet ciseaux.

Après neutralisation de la masse salariale des agents du Grand Besançon mis à la disposition d'autres structures de nature publique (syndicats mixtes SYBERT, SMSCoT, SMPSI ou SMABLV) ou de nature privée (associations PLIE, Mission locale, Atmo FC), **les charges de personnel nettes s'élèvent à 5,7 M€** et respectent le cadrage fixé à + 3 % comme maximum. Elles progressent en effet seulement de + 1,2 % par rapport au CA 2009. Cette évolution limitée a été favorisée par des « économies » obtenues du fait de :

- l'affectation de 16 agents à 80 % ou 90 % sur des emplois à temps complet,
- la prise de fonction après le début d'année de cadres et d'une assistante,
- le remplacement décalé dans le temps suite aux départs d'agents,
- le non remplacement de 3 postes de cadre.

Les charges de personnel nettes correspondent à 9 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

b/ Les reversements aux communes

Les reversements aux communes :

- attribution de Compensation de Taxe Professionnelle : 20 527 459 € ce qui correspond au même montant qu'en 2009 (pas de nouveau transferts de compétences).
- dotation de Solidarité Communautaire : 3 025 061 € ce qui revient à une augmentation de 2,3 % par rapport à 2009. Elle est répartie comme suit :
 - Volet solidarité fiscale et sociale : 2 025 000 € identique à 2009 (enveloppe inchangée depuis 2004),
 - Volet solidarité économique : 946 245 € (au titre des permis de construire de l'année 2009) en hausse de + 7,7 % par rapport à 2009,
 - Volet gens du voyage : 53 816 € identique à 2009.

c/ Les frais financiers des emprunts

Les frais financiers des emprunts représentent un montant total de 831 563 € répartis de la manière suivante :

- les frais liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie : 3 292 € (CA 2009 : 43 304 €),
- le paiement des intérêts de la dette du budget principal : 828 271 € (CA 2009 : 549 178 €).

Gestion de la dette et trésorerie Frais financiers, Budget principal	2009	2010	Variation en €
Frais financiers dette	555 146,05	842 096,40	286 950,35
Frais financiers ligne de trésorerie	43 304,17	3 291,62	-40 012,55
ICNE	-5 968,33	-13 825,13	-7 856,80
Total	592 481,89	831 562,89	239 081,00
Variation 2010/2009 en %			40,4%

On constate, en 2010, une hausse globale des frais financiers liés à la dette de plus de 40 % par rapport à l'année 2009. Cette hausse est essentiellement le résultat de la consolidation d'un encours de capital à hauteur de 6,7 M€, fin 2009, sur les emprunts suivants :

- contrat CDC LGV 2006 tranche 1 pour 8 M€ : consolidation du reliquat de 3,4 M€ au 01/09/2009 (intérêts supplémentaires en 2010 : + 237 K€),
- contrat Calyon infrastructures 2006 de 15,4 M€ à tirage différé : mise en place d'une tranche d'amortissement à taux fixe sur 20 ans au 31/12/2009 pour un montant de 3,3 M€ (intérêts supplémentaires en 2010 : 123 K€).

Pour mémoire, l'enveloppe disponible s'élève au 31/12/2010 à 14 913 000 € et se décompose de la façon suivante :

- contrat CDC LGV 2006 tranche 2 : 3 300 000 € sur une enveloppe initiale de 5,2 €,
- contrat Calyon Infrastructures routières 2006 : 6 815 000 € sur une enveloppe initiale de 15,4 M€,
- contrat Calyon 2003 non affecté : 4 798 000 € sur une enveloppe initiale de 11 M€.

d/ La contribution du budget principal aux budgets annexes

La contribution du budget principal aux budgets annexes a pesé sur le budget principal à hauteur de 10 960 000 € (contribution mandatée fin 2010 sur la base d'estimations de réalisations) ce qui revient en fait à 17 793 362 € en tenant compte de la subvention d'équilibre réelle Transports :

	2009	2010	Evolution en €	Evolution en %
Subvention d'équilibre réelle transports (hors TCSP)	13 344 631,94	13 583 362,00	238 730,06	1,8%
Subvention d'équilibre CRR	3 600 000,00	4 210 000,00	610 000,00	16,9%
Subvention d'équilibre ZA Noret	0	0,00	0,00	
TOTAL	16 944 631,94	17 793 362,00	848 730,06	5,0%

L'augmentation de 2009 à 2010 de la participation du budget principal aux budgets annexes (avec prise en compte de la subvention d'équilibre réelle transports) est de + 5 %. Elle est expliquée notamment par l'évolution de la participation au budget CRR (cf. Partie 2 - « Les budgets annexes »).

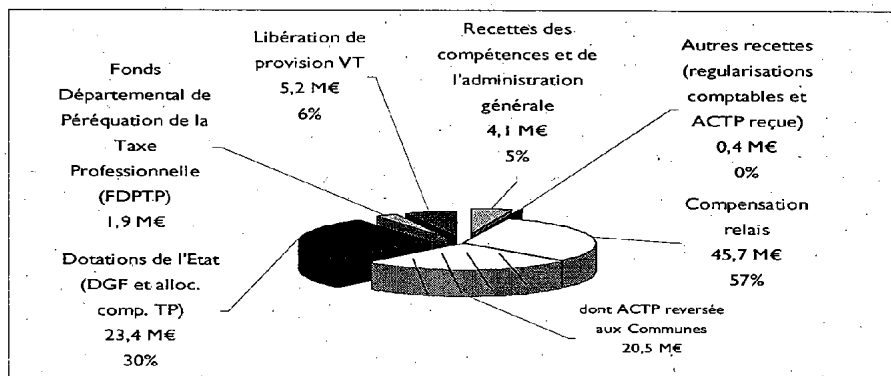
e/ La provision de VT

En 2010, la provision de VT a été constituée à hauteur de 12 022 500 €. Ce montant a été calculé sur la base d'une estimation de réalisations à fin 2010 (cf. explications Partie 2 - « Le budget annexe Transports »).

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

12/47

2. Les recettes de fonctionnement 2010 : 80,7 M€ (taux de réalisation : 97 %)



a/ La compensation relais

En 2010, année de transition pour la mise en œuvre de la réforme fiscale, la compensation relais a été perçue à hauteur 45 718 022 €. Néanmoins, il convient de noter que l'administration fiscale n'a pas, à ce jour, procédé au prélèvement du ticket modérateur (- 237 192 €). La compensation relais aurait dû être de 45 480 830 € après prélèvement de cette charge.

A cette compensation relais s'ajoutent les rôles supplémentaires à hauteur de 202 401 €. Au total, les recettes de la fiscalité d'entreprise directe s'établissent, en 2010, à 45 683 231 €, soit + 1,25 % par rapport à 2009, année qui avait bénéficié d'importants rôles supplémentaires.

Cette évolution très modérée s'explique par le mode de calcul contraignant des deux composantes de la compensation relais :

- la 1^{ère} composante était constituée du produit des bases de 2010 par le taux 2009 limité au taux de 2008 + 1 %, soit un manque à gagner de 730 K€,
- en ce qui concerne la 2^{de} composante, la possibilité de modulation du taux était limitée à la seule assiette foncière des entreprises, qui ne représente que 20 % des bases totales 2010, soit un manque à gagner de 634 K€.

Au total, le manque à gagner lié à cette période transitoire s'est élevé à 1,4 M€.

b/ Les recettes des compétences et de l'administration

Les recettes des compétences et de l'administration s'élèvent à 4 120 129 € qui comprennent le remboursement de la Ville (dans le cadre de la mutualisation du PIG et du pôle stratégie et territoire : 732 K€), des syndicats dans le cadre de conventions de mise à disposition (1 075 K€) et des budgets annexes (403 K€).

Ces recettes augmentent de + 8,9 % soit + 337 K€ par rapport au CA 2009 en raison d'une facturation en 2010, relative à la mise à disposition de personnel, à l'association ATMO et à la mission locale, au titre des exercices 2009 et 2010.

c/ Les allocations compensatrices de TP de l'Etat

Les allocations compensatrices de TP de l'Etat (soit 1 103 217 €) sont légèrement en hausse de + 1,5 % par rapport au montant de l'année 2009 (1 086 434 €). Ces allocations sont destinées à compenser aux collectivités et EPCI les exonérations de TP décidées par l'Etat et accordées de droit aux entreprises. Depuis 2008, ces allocations compensatrices font partie des variables d'ajustement de « l'enveloppe normée » des dotations de l'Etat : l'enveloppe nationale affectée en Loi de Finances à ces compensations de TP diminue ainsi d'année en année. Cette diminution a été observée sur le territoire du Grand Besançon en 2009. Par contre, en 2010, la hausse des bases de TP bénéficiant d'exonérations constatée sur le territoire communautaire (exonérations liées à l'aménagement du territoire et réductions pour créations d'entreprises) compense les conséquences pour le Grand Besançon de l'amenuisement de l'enveloppe nationale dédiée à ces allocations compensatrices.

Ci-dessous le détail de l'évolution de ces compensations :

Libellé de la compensation	2008	2009	2010	2010 / 2009
créations d'établissements	165 409	114 879	137 989	20,1%
aménagement du territoire	518 674	458 242	485 623	6,0%
réduction de la fraction des recettes	611 723	512 924	479 605	-6,5%
activités équestres	763	389		-100,0%
Total	1 296 569	1 086 434	1 103 217	1,5%

d/ La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement reçue de l'Etat s'élève à 22 336 887 € et est en diminution de - 0,5 % par rapport au montant de l'année 2009 (22 444 464 €). Elle se décompose ainsi :

- 14 120 161 € au titre de la Dotation de Compensation de la suppression progressive de la part salaires de la TPU. Son évolution est décidée par le Comité des Finances Locales : + 0,30 % en 2010 (contre + 0,80 % en 2009),
- 8 216 726 € au titre de la dotation d'Intercommunalité, soit - 1,80 % par rapport à 2009.

Cette diminution s'explique par un coefficient d'intégration fiscale (CIF) moins favorablement situé par rapport à la moyenne nationale.

Le CIF mesure la part des recettes fiscales perçues par l'EPCI dans l'ensemble des recettes fiscales levées sur le territoire communautaire (EPCI + communes membres). C'est aussi un indicateur utilisé dans le calcul et la répartition nationale de la dotation d'intercommunalité. En 2010, le CIF de la CAGB a progressé moins vite que la moyenne de sa catégorie si bien que sa dotation d'intercommunalité en a été affectée au profit d'autres EPCI plus intégrés fiscalement. De plus, 9 communautés d'agglomération ont été créées en 2010, tandis que d'autres ont accru leur intégration fiscale en reprenant des compétences transférées.

→ En globalité, les dotations de l'Etat (DGF et allocations compensatrices) ont diminué de - 0,40 %.

e/ Le FDPTP

Le Grand Besançon a reçu une dotation de 1 935 455 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP), c'est un montant en diminution de près de 50 000 € par rapport à l'exercice précédent.

f/ La provision du VT

Au vu de la réalisation 2010 de l'opération TCSP, la provision de VT a été libérée à hauteur de 5 189 138 €. Ce montant a été calculé sur la base d'une estimation de réalisations à fin 2010 (cf. explications Partie 2 - « Le budget annexe Transports »).

L'épargne brute dégagée, constituant une des sources de financement des investissements, reste quasi constante par rapport à 2009 et s'établit à 10 M€, (alors que la prévision budgétaire était de 6 M€) du fait essentiellement des moindres réalisations des dépenses de fonctionnement :

- 1,08 M€ de non réalisation des dépenses de l'administration générale et des compétences,
- 3,71 M€ de subvention d'équilibre non appelés au budget annexe Transports;
- 0,53 M€ de sous consommation des opérations financières (intérêts de la dette, frais ligne de trésorerie).

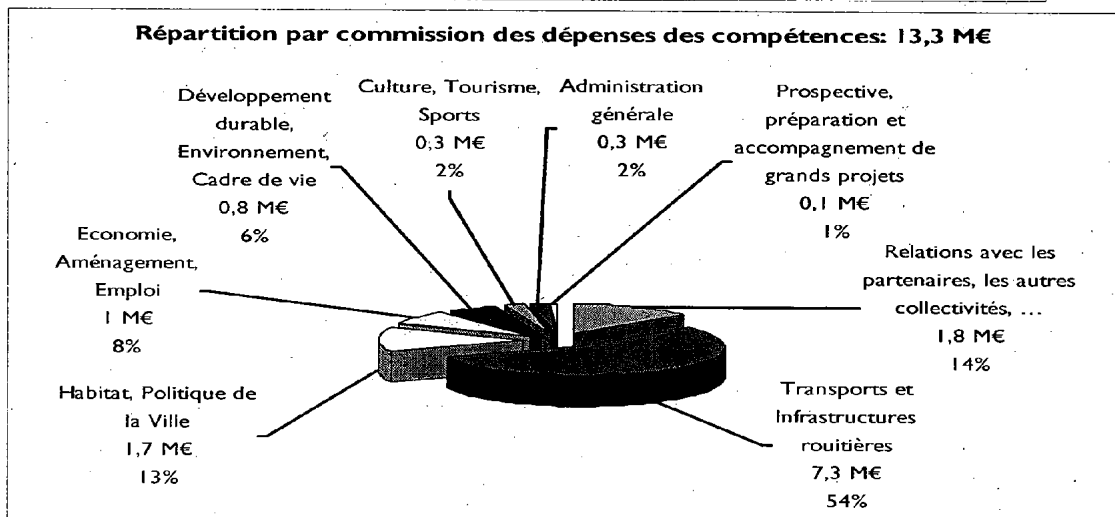
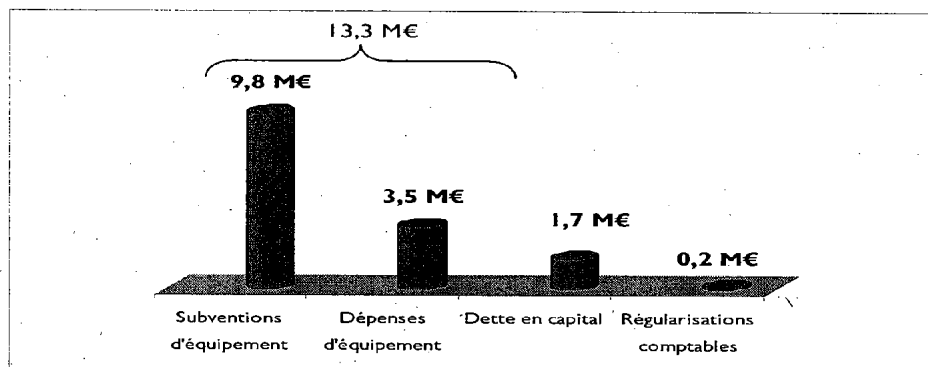
Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée ou capacité d'autofinancement des investissements s'élève à 8,3 M€.

B/ Investissement du budget principal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Budget Principal	Compte Administratif 2009	Budget 2010	Compte Administratif 2010	% de réalisation du CA 2010	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
Dépenses des compétences et de l'administration générale	21 142 217,38	22 000 681,67	13 318 777,02	60,5%	-37,0%
Dépenses imprévues	-	150 000,00	-	-	-
Régularisations comptables (FCTVA)	-	156 631,27	156 631,27	100,0%	-
Remboursement capital de la dette	1 244 797,54	1 771 875,72	1 701 875,74	96,0%	36,7%
Opérations emprunt revolving	8 800 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	100,0%	-86,4%
Résultats N-1	-	5 558 992,84	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 187 014,92	30 838 181,50	16 377 284,03	53,1%	-47,5%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors emprunts revolving	22 387 014,92	29 638 181,50	15 177 284,03	51,2%	-32,2%

RECETTES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2009	Budget 2010	Compte Administratif 2010	% de réalisation du CA 2010	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
Subventions perçues	3 234 435,62	6 832 251,14	2 422 737,03	35,5%	-25,1%
Régularisations comptables (annulation mandat N-1)	786 355,66	0,00	0,00	-	-100,0%
FCTVA	1 254 651,09	1 160 000,00	1 248 594,14	107,6%	-0,5%
Résultats N-1	4 348 055,18	5 558 992,84	5 558 992,84	100,0%	27,9%
Recours à l'emprunt	6 700 000,00	10 060 836,53	1 800 000,00	17,9%	-73,1%
Emprunt revolving**	8 800 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	100,0%	-86,4%
Epargne brute 2010	10 406 649,21	6 026 100,99	10 047 377,98	166,7%	-3,5%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	35 530 146,76	30 838 181,50	22 277 701,99	72,2%	-37,3%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute et emprunts revolving	16 323 497,55	23 612 080,51	11 030 324,01	46,7%	-32,4%

I. Les dépenses d'investissement 2010 : 15,2 M€



Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

15147

a/ Investissements pour les compétences et l'administration générale

Au titre du Budget principal 2010, le Grand Besançon a réalisé **13,3 M€ d'investissements** pour ses compétences et l'administration générale contre 21,1 M€ en 2009. Il a diminué son niveau d'investissement de - 7,8 M€ en raison essentiellement de :

- d'un « double » versement de fonds de concours sur la première tranche LGV en 2009 (soit 7,7 M€ au titre de 2008 et 2009) et un versement 2010 en baisse par rapport aux années précédentes (1,6 M€) du fait de la fin des travaux prévue en 2011. Ainsi - 6,2 M€ de réduction d'investissement entre 2009 et 2010 sont expliqués par l'évolution de ce projet,
- la réalisation sur 2009 des travaux les plus conséquents des équipements fluviaux et de la passerelle de la Malate. Sur ces projets, les investissements ont diminué de 2,7 M€ en 2010 pour s'établir à 0,6 M€.

Si l'on neutralise l'effet du double versement LGV, les dépenses d'investissement diminuent de - 3,9 M€.

Ces dépenses 2010 ont été réalisées à hauteur de 61 % des prévisions budgétaires (contre 73 % en 2009). Sur les 8,7 M€ de non réalisations 2010, 2,8 M€ ont fait l'objet de restes à réaliser qui seront repris au budget 2011 par DM I et correspondent à des dépenses engagées qui seront réglées en 2011. Le solde (5,9 M€) n'a pas été réalisé du fait notamment de :

- travaux décalés sur 2011 (notamment sur les projets Entrée Est, financement des casernes du SDIS, itinéraires cyclables) (cf. Partie 3 dans chaque commission),
- d'appels à projets par des tiers qui se sont révélés inférieurs aux prévisions budgétaires (fonds d'aides aux propriétaires privés, fonds d'intervention économique notamment).

Les investissements que le Grand Besançon porte en partenariat avec d'autres collectivités ont représenté 65 % des investissements réalisés (9,8 M€).

Les principales réalisations sont exposées dans la partie III du présent rapport et concernent :

- des projets réalisés en propre par le Grand Besançon pour 3,5 M€ dont notamment :
 - l'aménagement de l'Entrée Est (1 115 571 €),
 - la fin des travaux sur la passerelle de la Malate inaugurée le 1^{er} octobre 2010 (727 148 €),
- des investissements que le Grand Besançon finance en partenariat avec d'autres pour 9,8 M€ dont notamment :
 - la poursuite du financement de la Voie des Mercureaux (4 587 567 €),
 - la construction des casernes des sapeurs pompiers par le SDIS (1 704 700 €),
 - la participation financière et technique à l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône branche Est (1 570 089 €),
 - la politique de l'habitat (1 662 072 €) et la politique de la Ville (92 425 €),
 - le développement économique (1 000 347 €).

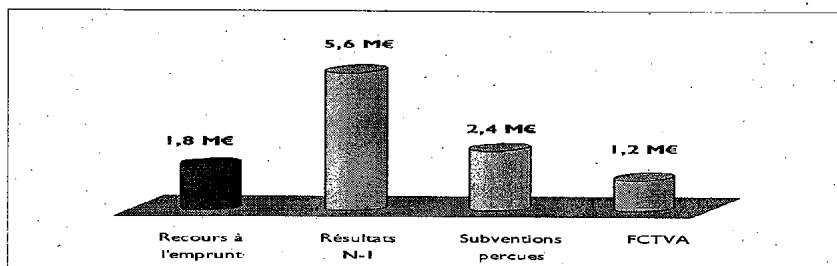
b/ Dette

En matière de dette, le Grand Besançon a remboursé le capital de ses emprunts à hauteur de 1 701 875 €. Ce poste est en augmentation de 36,7 % par rapport à l'exercice précédent suite à la mise en place, fin 2009, de deux tranches d'amortissement consolidées sur l'emprunt Calyon de 2003 (infrastructures routières). L'encours de dette supplémentaire en résultant, encaissé à hauteur de 6,3 M€, a généré une annuité en capital de 315 K€. Par ailleurs, la première tranche de l'emprunt CDC contracté au titre du financement de la LGV a été consolidée au 1^{er} septembre 2009. Cette tranche a donc généré une annuité pleine en 2010 (+ 108 K€ par rapport à 2009).

c/ Opérations de remboursement d'emprunt revolving

Les opérations de remboursement d'emprunts revolving sont équilibrées en dépenses et en recettes pour un montant de **1 200 000 €**.

2. Les recettes d'investissement 2010 : 11 M€



a/ Les subventions perçues

Les subventions perçues (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 2 422 737 € soit 35,5 % des prévisions budgétaires. Ce montant se répartit essentiellement (à hauteur de 2 097 K€) sur les projets suivants :

- l'aménagement de la Malate (subventions FEDER et CPER) : 294 K€,
- les équipements fluviaux (subventions Etat et Région) : 274 K€,
- les contributions du PLIE (remboursements avances et prêts) : 700 K€,
- les aides à la pierre (subvention de l'Etat) : 829 K€.

A noter cependant globalement un faible taux de réalisation en recettes (35,5 %), qui s'explique notamment par le glissement en 2012 de la perception des recettes de l'aménageur sur l'Entrée Est (à hauteur de 2,2 M€) et le report en 2011 de la perception des recettes de Témis PSI pour le remboursement d'avances sur des réseaux d'eau (à hauteur de 772 K€). Hors ces deux projets, le taux de réalisation est de 65 %.

b/ Le FCTVA

Le FCTVA a été perçu à hauteur de 1 248 594 € soit 107,6 % de réalisation. A noter que 1 017 231,76 € ont été perçus au titre des deux derniers trimestres 2009, et 110 151 € au titre des deux premiers trimestres 2010. La réglementation prévoit que le FCTVA est versé la même année que celle durant laquelle sont réalisés les investissements. Mais en raison des délais de versement contraints (fin des versements le 1^{er} décembre 2010), le versement au titre du 3^{ème} trimestre n'a pas pu intervenir en 2010. L'encaissement se fera donc sur le budget 2011. Par ailleurs, en 2010 des demandes de FCTVA antérieures ont été régularisées. Ainsi une recette de 119 959 € a été perçue au titre des exercices 2006 à 2009 pour le projet Passerelle de la Malate.

Compte tenu des dépenses et recettes 2010 réalisées, un **emprunt** de 1 800 000 € a été mobilisé en fin d'année 2010 sur le budget principal :

- 1,1 M€ auprès du Crédit Foncier de France (contrat Infrastructures de 2006), correspondant au reliquat non encore mobilisé d'une tranche totale de 5,8 M€. Cette tranche d'amortissement est remboursée à partir du 15 décembre 2010 en taux fixe à 4,15 %,
- 0,7 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui ont fait l'objet d'un remboursement provisoire en janvier 2011 dans le cadre de la gestion active de la dette.

c/ Résultats du budget principal

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	70 716 076,91	16 377 284,03
	Dépenses réalisées d'ordre	4 939 619,33	95 793,31
	Total	75 655 696,24	16 473 077,34
Recettes	Recettes réalisées réelles	80 763 454,89	12 230 324,01
	Recettes réalisées d'ordre	95 793,31	4 939 619,33
	Total	80 859 248,20	17 169 943,34
Résultat 2009		119 999,27	-5 558 992,84
Résultat de clôture par section		5 323 551,23	-4 862 126,84
RESULTAT TOTAL (excédent)		461 424,39 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (5 323 551,23 €) et du déficit d'investissement (4 862 126,84 €), le résultat net 2010 du budget principal est de 461 424,39 € ce qui montre que le recours à l'emprunt a été réalisé au plus juste des besoins.

II. Les budgets annexes

A/ Le budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)					
	CA 2009	Budget 2010	CA 2010	% de réalisation	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses de fonctionnement :					
Prestations transports DSP/ marchés affrêteurs :	27 854 052,96	73 345 650,00	72 747 886,02	99,2%	Non significatif
- DSP	20 560 754,60	22 411 200,00	22 463 283,03	100,2%	9,3%
- DSP 2009 retraitée avec taxe salaire	21 511 683,60	22 411 200,00	22 463 283,03	100,2%	4,4%
- régularisations DSP : avenant DSP n° 14 (régul. TVA : 42,7M€ + régul. taxe sur les salaires 2009 : 0,9M€)		44 159 750,00	43 632 828,41	98,8%	Non significatif
- marchés affrêteurs	7 293 298,36	6 774 700,00	6 651 774,58	98,2%	-8,8%
Prestations transports DSP/ marchés affrêteurs retraités des flux financiers 2009	28 229 724,22	29 185 900,00	29 115 057,61	99,8%	3,1%
Charges de personnel	795 715,52	941 387,00	842 599,12	89,5%	5,9%
Dépenses de fonctionnement courantes dont 552 K€ de régularisations comptables en 2010 inscrites également en recettes	1 263 005,73	1 701 516,00	1 267 838,21	74,5%	0,4%
Remboursement des intérêts de la dette	170 786,07	235 160,00	131 294,03	55,8%	-23%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	30 083 560,28	76 223 713,00	74 989 617,38	98,4%	Non significatif
Epargne brute	7 867 618,52	10 979 980,00	7 900 493,82	72,0%	0%
Total des dépenses de fonctionnement	37 951 178,80	87 203 693,00	82 890 111,20	95,1%	Non significatif
Recettes de fonctionnement :					
VT	26 852 762,00	28 854 000,00	28 854 000,00	100,0%	7,5%
Billetterie et exploit. support publicitaire	471 638,22	415 000,00	453 856,13	109,4%	-3,8%
Prestations transports scolaires	2 998 729,21	3 017 456,00	3 000 435,98	99,4%	0,1%
DGD dont régularisation en 2010	275 793,36	857 716,00	872 885,00	101,8%	Non significatif
Subventions diverses	252 256,01	297 166,00	277 034,68	93,2%	9,8%
Régularisations 2010 avenant DSP		43 227 351,00	42 681 899,41	98,7%	-
Subventions d'équilibre brute ou totale :	7 100 000,00	10 459 761,05	6 750 000,00	64,5%	Non significatif
Subvention réelle (hors TCSP)	13 344 631,94	14 574 038,00	13 583 362,00	93,2%	1,8%
+ rajustement années antérieures	-188 286,48	0,00	0,00		
+ constitution provision VT pour financement TCSP	-11 063 183,00	-12 022 500,00	-12 022 500,00	100,0%	
- libération provision VT pour financement TCSP	5 006 837,54	7 908 223,00	5 189 138,00	65,6%	
Résultat de fonctionnement reporté	-	75 242,95	-		
Total des recettes de fonctionnement	37 951 178,80	87 203 693,00	82 890 111,20	95,1%	Non significatif
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses d'investissement :					
Opérations TCSP dont :	4 504 654,54	8 441 146,00	6 148 093,34	72,8%	36,5%
- Tramway	1 429 264,80	5 412 000,00	3 595 347,12	66,4%	151,6%
- Dépôt Planoise et Infrastructures Nord	3 075 389,74	3 029 146,00	2 552 746,22	84,3%	-17,0%
Acquisition de bus et matériel roulant	2 326 255,14	2 200 000,00	2 178 782,51	99,0%	-6,3%
Autres dépenses d'investissement	255 630,40	887 512,48	373 544,63	42,1%	46,1%
Remboursement du capital de la dette	964 378,02	557 417,00	537 694,49	96,5%	-44,2%
Résultat n-1	-	4 472 275,11	-	0,0%	
Total des dépenses d'investissement	8 050 918,10	16 558 350,59	9 238 114,97	55,8%	14,7%
Recettes d'investissement :					
Subventions opération TCSP dont :	-	1 000 000,00	1 320 000,00	132,0%	-
- Tramway	-	400 000,00	720 000,00	180,0%	-
- Dépôt Planoise et Infrastructures Nord	-	600 000,00	600 000,00	100,0%	-
Subventions acquisition de bus et matériel roulants	12 541,81	30 000,00	-	-	-
Subventions pôle d'échanges et voirie	-	0,00	23 776,00	-	-
Résultat n-1	-	4 472 275,11	4 472 275,11	100,0%	-
Recours à l'emprunt	-	76 095,48	-	-	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	12 541,81	5 578 370,59	5 816 051,11	104,3%	-
Epargne brute 2010	7 867 618,52	10 979 980,00	7 900 493,82	72,0%	0,4%
Total des recettes d'investissement	7 880 160,33	16 558 350,59	13 716 544,93	82,8%	74,1%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	38 134 478,38	92 782 063,59	84 227 732,35	90,8%	121%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	37 963 720,61	88 782 063,59	88 706 162,31	95,6%	134%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	75 242,95	75 242,95	81 397,80		

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

18/47

I. Fonctionnement (Budget annexe Transports)

a/ Les principales dépenses de fonctionnement 2010 du budget annexe Transports

Prestations Transports

Hors intégration en 2010 des flux financiers de 2009 et des régularisations de TVA (liées à l'avenant n°14 de la délégation de service public*), **les prestations de transports sur l'agglomération (urbain et périurbain) pour l'année 2010 s'élèvent à 29,1 M€ soit une augmentation totale de 3,1 % par rapport à 2009 (28,3 M€).**

() Une modification du régime fiscal de la contribution financière forfaitaire versée au délégataire de transports urbains a été introduite en 2010 par l'avenant n°14 de la délégation de service public du 23 juin 2005. Cet avenant a entraîné le non assujettissement à la TVA des participations financières 2010 et des années antérieures. Le délégataire est alors devenu redevable de la taxe sur les salaires. Celle-ci a été donc payée en 2010 pour 1 M€ et refacturée au Grand Besançon à hauteur de 0,9 M€ au titre de l'exercice 2009. Des opérations de régularisation de TVA, équilibrées en recettes (annulations des mandats, relatif à la DSP, émis sur les exercices 2008 et 2009.) et dépenses (réémission de ces mandats.) ont été également effectuées au cours de l'année 2010 (42,7 M€).*

↳ Ce changement de régime fiscal s'est donc traduit par des opérations comptables équilibrées en dépenses et recettes et par le paiement de 1,9 M€ de taxe sur salaires au titre des exercices 2009 et 2010 compensés par la perception d'un remboursement de TVA de 2,9 M€.

Ainsi, on constate distinctement les évolutions réelles (retraitées) suivantes sur les prestations transport urbain et périurbain :

- une augmentation de la DSP transports urbains de + 4,4 % en 2010 : Si l'on retraite la DSP 2009 en intégrant la taxe sur salaires 2009 (payée en 2010), le montant de la DSP 2009 aurait été de 21,5 M€ soit une évolution de 2009 à 2010 de 0,9 M€ (+ 4,4 %) liée l'évolution contractuelle de la DSP (principe d'indexation),
- une stagnation de la prestation périurbaine en 2010 : Retraitée d'une régularisation sur l'exercice 2009 d'une prestation 2008, la prestation 2009 est identique à celle de 2010 soit 6,7 M€.

Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 842 599 € soit 89,5 % de la prévision budgétaire du fait d'une vacance de poste (10 mois). Elles augmentent de 49 K€, soit + 6 %, par rapport à 2009. Cette hausse s'explique notamment du fait de l'accroissement des charges liées à des évolutions de carrières.

Il convient de préciser que le budget annexe Transports enregistre en recettes la part des rémunérations de 6 agents des Transports relevant du budget principal. Les missions de la direction des Transports ne relèvent en effet pas toutes du budget annexe. Relèvent notamment du budget principal les infrastructures de déplacement. La proportion du temps de travail des 6 agents de la direction oeuvrant sur ces missions a été évaluée à 30 %. Ne pouvant techniquement payer ces agents pour partie sur le budget annexe Transport et pour partie sur le budget principal, le budget annexe Transport prend en charge la totalité de leur rémunération et émet, en fin d'année, un titre sur le budget principal correspondant à 30 % de la rémunération de ces agents. Le montant de cette refacturation sur le budget principal est de 76 145 € en 2010.

Les frais de personnel liés au projet TCSP se sont élevés à 355 765 €.

Les études

Des études ont été menées, pour un montant de 92 030 €, sur l'accessibilité à la Citadelle de Besançon (étude confiée au cabinet d'études CITEC), la restructuration du réseau, tracé du tramway par les quais (étude menée par le cabinet d'études CITEC) et le suivi technique et juridique de la procédure retenue pour le renouvellement des contrats d'exploitation du réseau de transport (marché complémentaire attribué au cabinet d'études Jonction). A noter qu'en 2009, aucune étude n'avait été réalisée.

Les frais financiers

Les frais financiers des emprunts affectés au budget transports se sont élevés à 131 294 €, soit une diminution de - 23 % par rapport à 2009. Cette baisse s'explique par la faiblesse des taux variables constatée en 2010, mais aussi et principalement par l'extinction d'un emprunt arrivé à échéance le 25 janvier 2010. Cet emprunt avait été souscrit en 2001 auprès de la Caisse d'Epargne au titre de la reprise de la compétence transport pour une durée de 8,5 ans et pour un montant de 37,5 M de francs (5,7 M€). L'encours de la dette à fin 2010 s'élève à 3 698 109 €.

La Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD)

La Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat (DGD) a vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétences qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement unique et uniforme. Au regard de la TVA, ces concours s'analysent comme des subventions d'équilibre dès lors qu'on ne peut les qualifier ni de subvention complément de prix, ni de rémunération perçue en contrepartie d'un service rendu. Cette dotation n'est donc pas imposable à la TVA. Une régularisation comptable est donc intervenue sur les titres 2008 et 2009 qui ont été annulés à hauteur de 552 K€ (régularisation constituant une dépense en 2010) puis réémis à hauteur de 582 K€ (régularisation constituant une recette en 2010).

b/ Les principales recettes de fonctionnement 2010 du budget annexe Transports

Le versement Transport (VT)

Le Versement Transport (VT) a été perçu à hauteur de 28,9 M€ (avec un produit de VT rattaché pour le mois de décembre 2010) : avec intégration du produit de VT de décembre 2010 effectivement perçu en janvier 2011, le produit du VT encaissé au titre de l'année 2010 est conforme aux prévisions budgétaires.

Le produit de VT perçu en 2010 a augmenté de 7,5 % soit par rapport à 2009 (26,8 M€) du fait d'une évolution des bases (+ 7,5 %) qui a permis de rattraper et dépasser les bases de 2008 (année antérieure à la crise financière et économique de 2009).

Les recettes de billetterie et les redevances publicitaires

Les recettes de billetterie et les redevances publicitaires ont généré un produit total de 453 856 €. La **billetterie** s'élève à 256 503 € en 2010 soit une évolution de + 16 % par rapport à 2009 (220 458 €) du fait d'une augmentation des titres vendus.

Du fait d'un rattachement non soldé, le CA 2010 relatif à **l'exploitation des supports publicitaires** s'élève à 197 353 € alors que les recettes constatées au titre de l'année 2010 sont de 295 412 €. Hors effet de ce rattachement, les recettes liées à l'exploitation des supports publicitaires sont constantes de 2009 à 2010 (montant annuel fixé dans la convention).

2. Investissement (Budget annexe Transports)

a/ Acquisition de bus et matériel embarqué

Le Grand Besançon a acquis des bus et du matériel embarqué (gestion en AP/CP) pour un montant de 2 178 783 € (soit 99 % de réalisation). Ces dépenses recouvrent notamment l'achat de 7 bus, d'1 minibus transports de personnes à mobilité réduite et d'équipements d'annonce vocale et de vidéosurveillance.

b/ Opération TCSP

Au cours de l'année 2010, **6,1 M€ de dépenses d'investissement ont été consacrés à l'opération TCSP :**

- **la réalisation du tramway** (gestion en AP-AE/CP) a porté sur un montant de 3 595 347 € (66,4 % de réalisations). Suite à l'avis défavorable de l'autorité environnementale sur le premier projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, le Grand Besançon a décidé de poursuivre les études sur le 1^{er} semestre 2010. Le 30 juin 2010 le Conseil de Communauté a arrêté un nouveau projet. Concomitamment, les maîtres d'œuvre ont complété les études d'avant projet jusqu'à l'été 2010 et entamé les études de projets (remises fin février 2011). Le marché d'acquisition de matériel roulant a été notifié le 14 septembre 2010 à la société espagnole « Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles SA »(CAF), celle-ci réalise jusqu'à fin d'été 2011 les études de définition des différents paramètres de construction des 19 rames prévues.
- **l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire Nord (AP/CP) :** réalisation de travaux d'infrastructure par RFF à hauteur de 2 319 923 €,
- **les travaux relatifs à l'extension du dépôt de Planoise (AP/CP)** se sont élevés à 232 823 € soit 39 % de réalisation en raison, d'une part, du montant des marchés notifiés qui s'est avéré moins important que prévu (- 180 422 €) et d'autre part, d'une partie des travaux de finition prévus initialement en 2010 et décalés en 2011 (190 000 €).

Au titre de 2010, 1,3 M€ de subventions ont été perçues pour cette opération TCSP. Dans le cadre des études préliminaires sur le projet Tramway, 720 000 € ont été perçus en 2010 de l'Europe au titre de l'appel à projets urbains, sur une subvention globale de 900 000 €. Il restera à percevoir un solde de 180 000 € en 2011. Sur le projet d'extension du dépôt de Planoise, la quasi totalité des travaux étant déjà réalisée, le Grand Besançon a reçu dès 2010 de l'Europe une subvention globale de 0,6 M€.

c/ Remboursement de capital

Le remboursement de capital s'est élevé à 537 695 €. Ce poste est en nette diminution par rapport à 2009 (- 42 %) en raison de l'extinction d'un emprunt arrivé à échéance le 25 janvier 2010 (cf. ci-dessus).

3. Equilibre du budget annexe Transports 2010

Outre les subventions et recettes de billetterie et les redevances publicitaires, l'ensemble des charges 2010 de ce budget transports a été financé par :

- **l'intégralité du produit de VT (28,9 M€),**
- **la reprise de provision de VT (5,2 M€) qui a financé les dépenses de l'opération TCSP en 2010,**
- **une subvention d'équilibre réelle (13,6 M€) qui a financé la compétence Transports hors TCSP.**

Rappel : Subvention d'équilibre réelle (neutralise les opérations de provision de VT) = subvention brute ou totale d'équilibre Budget annexe Transports + constitution de la provision VT - reprise de la provision VT + ou - réajustement des provisions antérieures constituées. Soit subvention d'équilibre réelle transports : 13 583 362 € = 6 750 000 € + 12 022 500 € - 5 189 138 €

A noter que cette participation du budget principal à la compétence Transports hors TCSP (13,6 M€) progresse très faiblement : 300 K€ en plus par rapport à 2009 où la subvention d'équilibre s'élevait à 13,3 M€. Cette hausse de 1,8 % modérée est expliquée principalement par :

- l'augmentation constatée en 2010 des charges d'exploitation transports de + 1,3 M€ (DSP urbaine et marchés affréteurs) auxquels s'ajoute 0,9 M€ d'une régularisation de la taxe salaire 2009,
- le financement des investissements 2010 hors TCSP. Ce financement par la subvention d'équilibre permet de ne pas recourir à l'emprunt sur le budget annexe transports compte tenu d'un besoin de financement faible (0,4 M€),
- l'augmentation d'autres dépenses de fonctionnement (études, entretien des bornes escamotables...) de + 0,2 M€.

Ces facteurs d'augmentation de la subvention d'équilibre étant quasi neutralisés par :

- une diminution des dotations aux amortissements transports réajustés dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire (- 0,7 M€),
- une absence de fonds de concours versés en 2010 (- 0,7 M€),
- une augmentation significative du produit de VT : sur l'augmentation du produit de VT entre 2009 et 2010 de 2 M€, 1,2 M€ viennent diminuer la subvention d'équilibre hors TCSP et 0,8 M€ viennent abonder la provision de VT pour l'opération TCSP (répartition du 1,80 % entre 1,05 % et 0,75 %).

Plus particulièrement, au sein du budget annexe transports, l'opération globale TCSP (6,5 M€ au total pour le fonctionnement et l'investissement) est financée par :

- des subventions à percevoir pour 1,3 M€,
- la libération d'une partie de la provision de VT (constituée sur le budget principal de 2006 à 2010) pour 5,2 M€.

Aucun emprunt n'est nécessaire pour cette opération en 2010.

A noter que les opérations réalisées en 2010 sur la constitution et la libération de la provision VT ont été calculées de façon provisoire en décembre 2010 dans l'attente de l'arrêté des comptes définitif. Un bilan 2010 des opérations sur cette provision sera présenté fin 2011, l'année 2011 devrait en effet être la première année depuis 2006 où le montant des dépenses TCSP à régler ne permettrait plus de constituer de la provision (seule une libération de cette provision étant prévue).

4. Résultats 2010 du budget annexe Transports

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	74 989 617,38	9 238 114,97
	Dépenses réalisées d'ordre	2 673 585,84	410 472,07
	Total	77 663 203,22	9 648 587,04
Recettes	Recettes réalisées réelles	82 890 111,20	5 816 051,11
	Recettes réalisées d'ordre	6 941,39	3 077 116,52
	Total	82 897 052,59	8 893 167,63
Résultat 2009		75 242,95	-4 472 275,11
Résultat de clôture par section		5 309 092,32	-5 227 694,52
RÉSULTAT TOTAL (excédent)		81 397,80 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (5 309 062,32 €) et du déficit d'investissement (5 227 694,52 €), le résultat net 2010 du budget Transports est de 81 397,80 €.

B/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)					
	CA 2009	Budget 2010	CA 2010	% de réalisation	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	3 725 887,38	3 854 278,00	3 843 745,33	99,7%	3,2%
Dépenses de fonctionnement courantes	363 991,32	466 695,00	417 783,92	89,5%	14,8%
Constitution provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	0,00	357 000,00	357 000,00	100,0%	-
Remboursement des intérêts de la dette	9 161,56	83 117,00	62 887,79	75,7%	586,4%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	4 099 040,26	4 761 090,00	4 681 417,04	98,3%	14,2%
Epargne brute 2010	140 631,36	140 863,00	190 631,76	135,3%	35,6%
Total des dépenses de fonctionnement	4 239 671,62	4 901 953,00	4 872 048,80	99,4%	14,9%
Recettes de fonctionnement :					
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	243 156,00	266 135,00	276 137,50	103,8%	13,6%
Recettes externes (subventions)	362 900,00	362 900,00	362 900,00	100,0%	0,0%
Autres recettes de fonctionnement	33 615,62	20 665,00	23 011,30	111,4%	-31,5%
Subvention d'équilibre	3 600 000,00	4 213 714,78	4 210 000,00	99,9%	16,9%
Total des recettes de fonctionnement hors résultat n-1	4 239 671,62	4 863 414,78	4 872 048,80	100,2%	14,9%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	38 538,22	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	4 239 671,62	4 901 953,00	4 872 048,80	99,4%	14,9%
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses d'investissement :					
Cité des Arts et de la Culture (APCP) dont :	2 776 442,19	8 913 917,58	6 944 375,36	77,9%	150,1%
- Participation nouveau CRR CAGB	1 874 121,10	5 552 362,21	4 423 471,74	79,7%	136,0%
- Participations partenaires	902 321,09	3 361 555,37	2 520 903,62	75,0%	179,4%
Autres dépenses d'équipement (dont acquisition d'instruments)	44 143,59	58 560,00	14 948,09	25,5%	-66,1%
Remboursement du capital de la dette	28 000,00	123 000,00	108 000,00	87,8%	285,7%
Résultat n-1	-	69 557,90	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	2 848 585,78	9 165 035,48	7 067 323,45	77,1%	148,1%
Recettes d'investissement :					
Cité des Arts et de la Culture (APCP) dont :	1 113 289,29	4 967 327,78	4 301 928,64	86,6%	286,4%
- Participation nouveau CRR CAGB	-	1 578 577,20	1 448 237,43	91,7%	-
- Participations partenaires	359 558,00	3 361 555,37	2 826 496,00	84,1%	686,1%
- Régularisations comptables	753 731,29	27 195,21	27 195,21	100,0%	-96,4%
FCTVA	1 937,62	876 013,00	8 769,84	1,0%	352,6%
Régularisations comptables	-	3 986,50	3 986,50	100,0%	-
Résultat n-1	-	85 948,40	85 948,40	100,0%	-
Recours à l'emprunt	1 600 000,00	3 090 896,80	2 600 000,00	84,1%	62,5%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	2 715 226,91	9 024 172,48	7 000 633,38	77,6%	157,8%
Epargne brute 2010	140 631,36	140 863,00	190 631,76	135,3%	35,6%
Total des recettes d'investissement	2 855 858,27	9 165 035,48	7 191 265,14	78,5%	151,8%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	6 947 626,04	13 926 125,48	11 748 740,49	84,4%	69%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	6 954 898,53	13 926 125,48	11 872 682,18	85,3%	71%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	54 928,72	-	92 922,01	-	-

1. Fonctionnement (Budget annexe CRR)

a/ Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 3 843 745 € et représentent 82 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation par rapport à 2009 de + 3,2 % conformément au pacte de soutenabilité. Cette hausse s'explique principalement par :

- les effets du GVT, évalués à 2,2 % pour ce budget,
- la progression du coût de la rémunération des agents, en raison de la nécessité à laquelle le Conservatoire a été tenu de procéder à des remplacements aussi bien sur des postes d'enseignants que sur des emplois à caractère administratif.

b/ Provision

Afin de financer les « matériel et équipements pour le nouveau CRR » une provision a été constituée à hauteur de 357 K€ sur 2010 (cf. délibération du 16/12/2010).

c/ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 417 784 € dont notamment :

- les actions culturelles et pédagogiques à hauteur de 85 000 € pour l'organisation d'examens et de plusieurs master-class, concerts et spectacles. (Festival de percussions octobre 2010, spectacle de théâtre Boris Vian à l'association « L'entrepôt », master class de hautbois/saxophone, master-class en lien avec le théâtre musical) locations et accords de pianos et de matériel sono,
- les prestations des services centraux (mise à disposition de personnels) au budget annexe CRR pour 155 000 €,
- les frais de logistique (locations immobilières, nettoyage des locaux, chauffage...) pour 168 260 € (montants identiques aux années précédentes).

d/ Remboursement de l'annuité de la dette

Le remboursement de l'annuité de la dette s'est élevé à 171 888 €. Cette annuité a plus que quadruplé par rapport à 2009 du fait de la consolidation d'un montant d'emprunt de 1,6 M€ appelé en 2009 auprès de Calyon pour une durée de 20 ans. L'échéance annuelle liée à cet emprunt s'élève à 80 K€ pour le capital et 63 K€ pour les frais financiers.

e/ Subventions pour le fonctionnement du CRR

Pour le fonctionnement du CRR, des subventions ont été reçues à hauteur de 362 900 € dont 308 000 € de subvention annuelle de l'Etat et 54 900 € du Conseil Général. Elles sont identiques à celles de 2009,

f/ Droits d'écolage et frais de dossier

Les droits d'écolage et les frais de dossier ont été perçus à hauteur de 276 137 € soit + 13,6 % par rapport à 2009 (243 156 €). Cette augmentation est essentiellement liée à l'augmentation des tarifs votée en Conseil Communautaire, à un léger accroissement des effectifs des élèves et à l'effet de la double facturation dans le cas où les élèves pratiquent plusieurs instruments.

2. Investissement (Budget annexe CRR)

a/ Projet Cité des Arts et de la Culture

Le projet Cité des Arts et de la Culture a porté sur la réalisation de 6 944 375 € de dépenses d'investissement dont 4 423 472 € de participation du Grand Besançon pour le nouveau CRR (soit 78 % de réalisation des prévisions budgétaires). L'année 2010 a été marquée par la pose de la 1^{ère} pierre le 4 mai, après l'installation du chantier et la préparation du site, le gros œuvre étant réalisé aux 2/3. L'identité visuelle, la stratégie et le plan de la communication en phase chantier de l'opération ont été définis. Les palissades ont été habillées, les 1^{ères} visites de chantier ont été ouvertes notamment aux riverains, les premières images de la webcam installée sur le fort Beauregard sont diffusées tout comme la lettre d'information n°1.

Dans le cadre du projet global de la Cité des Arts, 4 274 733 € ont été reçus (soit 78 % des prévisions budgétaires) dont :

- 1 448 237 € de subventions (318 577 € au titre de l'ADEME, 209 660 € au titre du Feder, 70 000 € au titre du FNADT, 50 000 € de la Drac, et 800 000 € de la Ville de Besançon),
- 2 826 496 € versés par les partenaires du groupement de commandes Grand Besançon - Région FC - Ville de Besançon.

b/ Instruments de musique

Des instruments de musiques ont été acquis pour un montant de 12 433 €.

3. Equilibre du budget annexe CRR 2010

L'équilibre du budget 2010, du budget annexe CRR a été obtenu comme suit.

a/ Subvention d'équilibre

La subvention d'équilibre qui a été mobilisée à hauteur de 4 210 000 € (calcul basé sur estimations de réalisations à fin 2010) contre 3 600 000 € en 2009 du fait essentiellement de la constitution en 2010 d'une provision liée aux matériel et équipements pour le nouveau CRR (357 K€) de l'augmentation des frais de personnel (118 K€) et l'augmentation de l'annuité d'emprunt à rembourser (134 K€).

b/ Recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt sur le budget annexe CRR réservé uniquement au financement de la Cité des Arts en 2010 s'élève à 2 600 000 €. Le tirage a été opéré sur l'emprunt de Calyon signé en 2006, avec un amortissement en taux fixe à 3,32 % au 31 décembre 2010, sur une période de 20 ans. L'encours de la dette à fin 2010 s'élève 4 624 000 €.

4. Résultats 2010 du budget annexe CRR

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	4 681 417,04	7 067 323,45
	Dépenses réalisées d'ordre	38 840,82	0,00
	Total	4 720 257,86	7 067 323,45
Recettes	Recettes réalisées réelles	4 872 048,80	7 000 633,38
	Recettes réalisées d'ordre	0,00	38 840,82
	Total	4 872 048,80	7 039 474,20
Résultat 2009		38 538,22	-69 557,90
Résultat de clôture par section		190 329,16	-97 407,15
RESULTAT TOTAL (excédent)		92 922,01 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (190 329,16 €) et du déficit d'investissement (97 407,15 €), le résultat net 2010 du budget CRR est de 92 922,01 €.

C/ Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DÉCHETS (opérations réelles)					
	CA 2009	Budget 2010	CA 2010	% de réalisation	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	4 091 909,40	4 310 000,00	4 295 278,26	99,7%	5,0%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	8 583 848,72	9 424 000,00	9 422 929,37	100,0%	9,8%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons de verre)	1 805 422,82	1 916 800,00	1 904 415,14	99,4%	5,5%
Autres dépenses de fonctionnement	1 421 221,97	1 628 136,21	1 345 405,01	82,6%	-5,3%
Remboursement des intérêts de la dette	6 493,96	6 110,00	4 855,64	79,5%	-25,2%
al des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	15 908 896,87	17 285 046,21	16 972 883,42	98,2%	6,7%
Epargne brute 2010	337 815,96	648 135,00	630 757,89	97,3%	86,7%
Total des dépenses de fonctionnement	16 246 712,83	17 933 181,21	17 603 641,31	98,2%	8,4%
Recettes de fonctionnement :					
REOM ménages et non ménages	14 184 797,86	14 679 187,00	14 675 677,95	100,0%	3,5%
Ventes de matières de récupération	279 278,94	260 000,00	356 863,51	137,3%	27,8%
Subventions	1 619 545,00	2 795 000,00	2 410 546,78	86,2%	-48,8%
Autres recettes de fonctionnement	163 091,03	114 668,30	160 553,07	140,0%	-1,6%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	84 325,91	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	16 246 712,83	17 933 181,21	17 603 641,31	98,2%	8,4%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses d'investissement :					
Véhicules	355 665,66	2 201 203,00	246 996,00	11,2%	-30,6%
Conteneurs, PAV	183 647,80	1 122 716,60	1 102 879,01	98,2%	500,5%
Mobilier, Matériel	88 595,62	94 056,62	11 468,89	12,2%	-87,1%
Autres dépenses d'investissement	152 844,90	273 388,10	68 560,00	25,1%	-55,1%
Remboursement du capital de la dette	43 112,83	44 742,00	44 741,16	100,0%	3,8%
Total des dépenses d'investissement	823 866,81	3 736 106,32	1 474 645,06	39,5%	-79,0%
Recettes d'investissement :					
Subventions	0,00	70 000,00	123 000,00	175,7%	-
Résultat n-1	0,00	1 587 971,32	0,00	0,0%	-
Recours à l'emprunt	0,00	1 430 000,00	0,00	0,0%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	2 382,99	3 087 971,32	123 000,00	4,0%	5061,6%
Epargne brute 2010	337 815,96	648 135,00	630 757,89	97,3%	86,7%
Total des recettes d'investissement	340 198,95	3 736 106,32	753 757,89	20,2%	121,6%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	16 732 763,68	21 021 152,53	18 447 528,48	87,8%	10%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	16 249 095,82	17 726 641,31	17 726 641,31	84,3%	9%
RESULTAT (intégrant les résultats N-1)	1 672 297,23	-	951 410,06	-	-

1. Fonctionnement (Budget annexe Déchets)

a/ Les appels à contribution du SYBERT

Les appels à contribution du SYBERT relatifs aux prestations de traitement de déchets se sont élevés à 9 422 929 € soit en hausse de + 9,8 % par rapport à 2009 en raison principalement du poste déchetterie (+ 15 %), de la nouvelle charge relative à la valorisation organique et de la hausse du poste prévention compostage.

b/ Les charges de personnel

Les charges de personnel (4 295 278 €) ont augmenté de + 5 % par rapport au CA 2009. Cette évolution importante a principalement pour origine l'embauche sur l'année entière en contrats à durée déterminée de 3 agents affectés à l'opération « un bac à puce pour tous ».

L'évolution de 5 % par rapport au CA 2009 s'explique par l'embauche de CDD, pour l'opération conteneurisation, payés directement sur les lignes de personnel, au lieu de prestations de services. Ainsi les crédits prévus au BP 2010 sur des prestations de services (110 K€) ont été redéployés en charges de personnel (cf. Conseil de Communauté du 7/10/10).

c/ Les prestations de collecte

Les prestations de collecte confiées à des entreprises pour 1 904 415 € sont en hausse de + 5,5 % par rapport à 2009 en raison du renouvellement à la hausse des différents marchés de collecte à compter du 1^{er} juillet 2011 (nouveau marché avec VEOLIA).

d/ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 345 405 €**, elles comprennent notamment :

- les fournitures techniques pour 364 859 €, en hausse de 13,8 % en raison de la forte hausse du poste carburant (+ 33 %),
- les prestations réalisées par les services mutualisés à hauteur de 315 870 € (Parc auto, nettoyage des abords des points d'apport volontaire) et les prestations des services centraux du Grand Besançon pour 148 000 €,
- les locations mobilières et immobilières pour 124 592 €.

e/ La vente de matières

La vente de matières (papier, carton, plastique, acier...) a permis un produit de 356 863 € en hausse de + 27,8 % par rapport à 2009 en raison principalement de la forte progression des cours de reprise des matières et dans une moindre mesure de la hausse des tonnages repris.

f/ Les subventions

Des subventions de fonctionnement ont été encaissées en 2010 pour 2 410 547 € contre 1 619 545 € en 2009. Cette variation importante trouve son origine dans l'encaissement en 2010 de la 1^{ère} tranche de l'aide de l'ADEME pour la mise en place de la Redevance Incitative pour 973 667 €.

2. Investissement (Budget annexe Déchets)

a/ Les acquisitions de conteneurs et de points d'apport volontaire

Les acquisitions de conteneurs et de points d'apport volontaire se sont élevés à 1 102 879 € (dotation de tous les usagers non encore équipés de la périphérie d'un bac à puce destiné à recevoir les déchets résiduels (opération « un bac à puce pour tous »)).

b/ Le matériel de transport

Du matériel de transport a été acquis à hauteur de 246 996 €. Pour information, l'essentiel des dépenses relatives aux acquisitions de véhicules équipés de systèmes de pesée ont fait l'objet d'un report de crédits sur 2011 à hauteur de 1 925 859 €.

c/ Les dépenses d'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage

Des dépenses d'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage ont été réalisées à hauteur de 68 560 € (assistance par GIRUS dans le cadre de l'étude sur la redevance incitative et accompagnement sur le marché de collecte).

d/ Subvention de l'ADEME

L'ADEME a versé une subvention à hauteur de 123 000 € dans le cadre de l'étude sur la mise en place de la redevance incitative.

e/ Dette

La charge de remboursement de la dette en capital s'est élevée à 44 741 € et les frais financiers des emprunts à 4 856 €. Cette diminution des frais financiers s'explique par l'amortissement progressif des deux emprunts à taux fixe, dont l'un, est arrivé à échéance le 1^{er} novembre 2010.

3. Equilibre du budget annexe Déchets 2010

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchet repose sur la REOM : La REOM, calculée sur la base du service rendu permet d'équilibrer ce budget dans le cadre des missions et des objectifs qui lui sont confiés.

Ainsi le produit de la **REOM** a été prélevé à hauteur de 14,7 M€ soit en évolution de + 3,5 % en comparaison de l'an passé. (+ 3,1 % pour la REOM émanant des ménages et + 4,8 % pour la REOM des non ménages). Ce produit représente 83,2 % des recettes de fonctionnement.

Les tarifs de la REOM ont augmenté de 2,9 % entre 2009 et 2010 pour tous les usagers, qu'ils soient ménages ou professionnels. Il s'agit là d'une moyenne. Sur la ville de Besançon, l'assiette des tarifs est calée sur le bac. Sur la périphérie l'assiette du tarif est calée sur une part fixe au foyer + une part variable selon le nombre de personne au foyer. L'incidence moyenne est de + 2,9 % mais est variable en fonction de la composition familiale.

La différence constatée entre la hausse du tarif de + 2,9 % et la hausse de la REOM globale encaissée sur les ménages de + 3,1 % provient de l'extension de l'assiette (plus d'habitants).

L'explication est identique pour les professionnels dont le nombre d'usagers ayant recours aux services de la DGD a augmenté entre 2009 et 2010.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser de l'emprunt sur le budget annexe Déchets en 2010 du fait de la reprise des excédents antérieurs.

4. Résultats 2010 du budget annexe Déchets

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	16 972 883,42	1 474 645,06
	Dépenses réalisées d'ordre	657 533,51	32 397,67
	Total	17 630 416,93	1 507 042,73
Recettes	Recettes réalisées réelles	17 603 641,31	123 000,00
	Recettes réalisées d'ordre	32 397,67	657 533,51
	Total	17 636 038,98	780 533,51
Résultat 2009		84 325,91	1 587 971,32
Résultat de clôture par section		89 947,96	861 462,10
RESULTAT TOTAL (excédent)		951 410,06 €	

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (89 947,96 €) et de l'excédent d'investissement (861 462,10 €), le résultat net 2010 du budget annexe Déchets est de 951 410,86 €. Il provient de la reprise d'excédents antérieurs et non d'une surévaluation des tarifs de la REOM.

D/ Le budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)					
	CA 2009	Budget 2010	CA 2010	% de réalisation	% d'évolution CA 2010 / CA 2009
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret					
Dépenses de fonctionnement :					
Etudes et travaux	-	6 000,00	4 284,80	71,4%	-
Remboursement des intérêts de la dette	2 107,83	2 000,00	258,83	12,9%	-87,7%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	2 107,83	8 000,00	4 543,63	56,8%	115,6%
Epargne brute 2010	118 560,89	-8 000,00	-4 543,63	56,8%	-
Total des dépenses de fonctionnement	120 668,72	0,00	0,00	-	-
Recettes de fonctionnement :					
Ventes	101 592,00	-	-	-	-
Subvention d'équilibre	19 076,72	-	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	120 668,72	0,00	0,00	-	-
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret					
Dépenses d'investissement :					
Emprunt revolving	892 000,00	772 000,00	772 000,00	100,0%	-13,5%
Remboursement d'emprunt	120 000,00	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	1 012 000,00	772 000,00	772 000,00	100,0%	-13,5%
Recettes d'investissement :					
Emprunt revolving	892 000,00	772 000,00	772 000,00	100,0%	-13,5%
Recours à l'emprunt	-	4 385,21	1 000,00	22,8%	-
Epargne brute 2010	892 000,00	-8 000,00	-4 543,63	56,8%	-
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	3 614,79	-	0,0%	-
Total des recettes d'investissement	892 000,00	772 000,00	768 456,37	99,5%	-23%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	1 014 107,83	780 000,00	776 543,63		-23%
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	1 012 668,72		768 456,37		-24%
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	3 614,79		71,16		

Ce budget à comptabilité de stocks retrace, durant l'aménagement et la commercialisation de la zone, les éléments constitutifs du coût de production (travaux études, acquisitions de terrains, frais accessoires et frais financiers) en section de fonctionnement. A la fin de l'exercice budgétaire, ces opérations de fonctionnement sont portées, par opération d'ordre, aux comptes de stocks appropriés en investissement.

En 2010, des travaux ont été réalisés à hauteur de 4 285 €. Les frais financiers se sont élevés à 259 €.

Aucune vente de terrain n'a été effectuée en 2010. La subvention complément de prix n'a pas été nécessaire.

Il est rappelé que, dans l'attente de la vente de la totalité des parcelles, un recours à l'emprunt de 947 000 € a été nécessaire fin 2007 pour financer l'essentiel des travaux réalisés en 2007.

Le recours à l'emprunt 2010 s'élève à 1 000 €. Le capital restant dû de l'emprunt s'élève à 773 000 € ; il sera remboursé au fur et à mesure de la réalisation des ventes de parcelles.

Dans le cadre d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, le Grand Besançon a procédé à un remboursement d'emprunts revolving (remboursement temporaire) de 772 000 €. Cette opération de remboursement est équilibrée en dépenses et en recettes.

Résultats 2010 du budget annexe Zone du Noret

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	4 543,63	772 000,00
	Dépenses réalisées d'ordre	4 802,46	9 087,26
	Total	9 346,09 €	781 087,26 €
Recettes	Recettes réalisées réelles	0,00 €	773 000,00 €
	Recettes réalisées d'ordre	9 346,09 €	4 543,63 €
	Total	9 346,09 €	777 543,63 €
Résultat 2009		0,00 €	3 614,79 €
Résultat de clôture par section		0,00 €	71,16 €
RESULTAT TOTAL		71,16 €	

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture nul. La section d'investissement est excédentaire de 71,16 €. **Le résultat net 2010 du budget annexe Zone d'activité du Noret est donc de 71,16 €.**

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Partie 3 - Compte administratif 2010 - Présentation par Commission

COMMISSION I : ADMINISTRATION GENERALE

Commission I Administration generale				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	10 312 083 €	259 063 €	2 715 934 €	30 354 €
% de réalisation	92%	50%	106%	49%
Total	10 571 146 €		2 746 289 €	
% de réalisation	89%		89%	

Les dépenses

Après neutralisation de la masse salariale des agents du Grand Besançon mis à la disposition d'autres structures de nature publique (syndicats mixtes SYBERT, SMSCoT, SMPSI ou SMABLV) ou de nature privée (associations PLIE, Mission locale, Atmo FC), les charges de personnel nettes (5,7 M€) respectent le cadrage fixé à 3 %. Elles progressent de + 1,2 % par rapport au CA 2009 (cf. Partie 2 - « Le compte administratif du budget principal - Fonctionnement - Les dépenses de fonctionnement »).

Les charges de gestion courante liées aux charges de personnel représentent un montant de 173 733 €. Il s'agit notamment des ordres de missions, annonces, subvention ASTB (Association Sportive et Territoriale de Besançon) et indemnité au comptable.

Les indemnités et frais divers des élus s'élèvent à 378 835 € soit un montant identique à 2009.

Les dépenses liées aux services mutualisés se sont élevées à 732 707 €. La plupart des services mutualisés entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon relèvent de la Ville de Besançon ; c'est le cas des TIC, du Parc automobile et logistique (PAL), des Archives, de la Documentation, de la mission Financements européens, de la Navette courrier et, depuis le 1^{er} juin 2009, du pôle RH. Deux services mutualisés relèvent du Grand Besançon : il s'agit du Plan et Information Géographique (PIG) et d'une partie des activités du Pôle Stratégie et Territoire (PST).

La collectivité dont relèvent les services mutualisés facture à l'autre collectivité bénéficiaire du service une quote-part du coût estimé de ce dernier. Cela donne donc lieu à des facturations croisées, qui se traduisent pour chacune des deux collectivités par des dépenses et des recettes.

Les charges de communication institutionnelle se sont élevées à 386 535 € en 2010, dont notamment :

- 176 119 € pour le magazine (46 644 € de recettes),
- 40 000 € pour le Tour de France et le Tour de l'Avenir (soit 73 491 € sur 2009 et 2010),
- 28 480 € de publications qui diffusent les messages institutionnels de l'Agglomération,
- 22 832 € pour la communication relative à l'arrivée du TGV.

L'aménagement des locaux d'administration générale à la City représente 51 508 € (salle 6^{ème} Transports : travaux d'isolation phonique et mise en peinture, pose cablage réseau ondulé, fourniture et pose d'une signalétique de jalonnement et accessibilité propres aux parties privatives du Grand Besançon, travaux de rafraîchissement peintures et sols des circulations et sanitaires en propriété (niv. 0/2/6), cloisonnement et mise en peinture bureaux PIG et SYBERT).

Les locations immobilières et les charges locatives se sont élevées à 465 993 € en 2010, tenant compte du changement de régime de TVA sollicité par le propriétaire des locaux 2 rue Plançon (nouveau contrat de bail à compter de mai 2010) et de la quote-part locative 2010 de l'usage partagé du rez-de-chaussée avec la Ville, locataire principal. Les frais de nettoyage des locaux quant à eux se sont élevés à 66 554 €.

Les dépenses d'entretien des espaces verts représentent près de 112 350 €. Ce montant correspond à l'entretien des espaces verts sur des assiettes foncières gérées par le Grand Besançon dans le cadre des compétences et opérations de l'EPCI. Il se fait par voie de marché public en groupement de commande avec la Ville de Besançon. En 2010, 20 ordres de services ont été émis et concernent les principaux sites suivants :

- transports : pôles d'échanges et délaissés de voiries d'intérêt communautaire ou en aménagement sous maîtrise d'ouvrage CAGB (entrée est - part sortie du parfait achèvement),
- économie: Temis Innovation / assiettes foncières CAGB en périmètre ZAE (Noret, Portes de Vesoul...),
- tourisme, Culture : délaissés et abords du port fluvial multi-sites (Deluz, Besançon),
- politique de la Ville : abords végétalisés des aires des gens du voyage (Thise, Saône, Pirey, Mamirole, Malcombe),

La gestion du CET des Andiers : les dépenses s'élèvent à 123 731 € correspondant aux prestations récurrentes de régalaage des apports, condition nécessaire à la continuité de fonctionnement du site ; elles ont doublé par rapport à 2009 (idem en recettes).

Le Plan et Information Géographique (PIG) : 55 135 € dont principalement l'acquisition d'orthophotos et les levés de plans.

Les recettes

La contribution de la Ville de Besançon pour les services mutualisés PST et PIG s'est élevée à 732 243 €.

Le montant des facturations transmises à des syndicats mixtes : SYBERT (850 000 €), SMSCoT (84 000 €), SMPSI (102 745 €) et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (38 440 €) dans le cadre des conventions de services partagés.

Les contributions des budgets annexes Transports (100 000 €), CRR (155 000 €) et Déchets (148 000 €) au budget général en compensation des prestations des services centraux.

La gestion du CET des Andiers : 278 573 € correspondant à la facturation par le Grand Besançon des apports matériels déposés par les entreprises.

L'aménagement et la gestion des locaux : les revenus d'immeubles ont été encaissés pour 41 493 € en 2010. Ils correspondent aux redevances de loyers et charges de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Numéricable.

COMMISSION 2 : TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

Pour la politique des transports, au-delà du fonctionnement du réseau GINKO et de son équilibre, l'année 2010 a permis au Grand Besançon d'assurer son évolution et son adaptation :

- sur le plan structurel, l'avancement du volet Transport en Commun en Site Propre - TCSP (tramway, infrastructure nord / haltes ferroviaires) permet de réorganiser et de rendre efficace le schéma du réseau d'infrastructures de transports en commun,
- un ensemble d'ajustements plus localisés permet au réseau de s'adapter à une diversité de besoins, par exemple en ce qui concerne l'accès à la Citadelle, premier site touristique régional,
- le matériel roulant continue aussi à faire l'objet d'adaptations et de modernisations (bus pour les personnes à mobilité réduite, matériel embarqué...),
- l'intermodalité (par exemple, parkings relais assurant le lien entre voiture et bus...) et les modes doux (aménagement cyclables...) ont fait l'objet de financements qui permettent de viser pour le territoire une « chaîne de mobilité » associant divers modes de déplacement respectueux de l'environnement.

TRANSPORTS BUDGET ANNEXE

Cf. explications de la partie 2 - II - A/ « Le budget annexe Transports »

TRANSPORTS BUDGET PRINCIPAL

Commission 2 Transports (budget principal)				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	12 051 585 €	31 596 €	5 189 138 €	80 592 €
% de réalisation	100%	20%	66%	33%
Total	12 083 181 €		5 269 730 €	
% de réalisation	99%		65%	
Total hors provision et libération VT	60 681 €		80 592 €	

Les dépenses

L'aménagement de l'itinéraire cyclable de Thise-Braillans a été achevé (31 596 €). Le faible taux de réalisation sur ce projet (34 %) s'explique par le décalage sur 2011 de la réalisation des travaux sur l'itinéraire Palente / Roche-lez-Beaupré.

Le Grand Besançon a versé une participation dans le cadre de la convention APRR à hauteur de 26 427 €.

Les recettes

Les subventions suivantes ont été perçues pour les opérations :

- extension du parc relais Temis : 51 508 € du Conseil Général du Doubs,
- étude de faisabilité d'un service livraison des achats du centre-ville vers les parkings-relais : 9 692 € de l'ADEME,
- le faible taux de réalisation des recettes d'investissement est expliqué par un faible taux d'encaissement sur le projet réalisation des itinéraires cyclables : 19 391,65 € perçus en 2010 de l'Etat (ATSR) sur une subvention globale de 188 430 €. Restera à percevoir un solde de 58 143 € en 2011 (ce solde est inscrit au BP 2011), 110 895,35 € ont déjà été perçus en 2008 et 2009.

INFRASTRUCTURES BUDGET PRINCIPAL

L'investissement dans les grandes infrastructures a franchi un cap en 2010, reflétant le rôle de levier que joue le Grand Besançon pour aboutir à un *territoire organisé*. L'aménagement de l'entrée Est de la ville permet de reconfigurer un large espace intercommunal dans l'Est de l'agglomération, dans lequel viendra s'ancrer une zone économique totalement revitalisée (Les Marnières). L'implication dans le financement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône montre en quoi le Grand Besançon participe à la connexion du territoire avec l'extérieur, tant sur un plan national qu'international (connexion avec les pôles européens). Ces investissements sont à mettre en perspective au regard d'un territoire qui se restructure sur la base d'infrastructures liées aux déplacements (entrée Est, LGV, TCSP et tramway...), mais aussi sur la base de grands projets urbains ou économiques qui viennent s'ancrer sur ces axes (pôles d'Auxon et Viotte, Marnières, Cité des arts...) dans une cohérence d'ensemble.

Commission 2 Infrastructures				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	69 791 €	7 273 227 €	0 €	59 600 €
% de réalisation	37%	79%	-	3%
Total	7 343 017 €		59 600 €	
% de réalisation	78%		3%	

Les dépenses

Les principales opérations réalisées en 2010 sont :

- l'aménagement de l'Entrée Est, 1 115 571 € ont permis de solder les travaux sur le giratoire des Marnières Sud, 50 % des travaux de terrassement et d'éclairage public pour le giratoire des Marnières Nord ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre et les études géotechniques complémentaires.

Le taux de réalisation (44 %) s'explique par la nécessaire interprétation d'études géotechniques complémentaires conduites du fait de l'effondrement de la chaussée à proximité du giratoire des Marnières Nord. Celles-ci ont montré que le dimensionnement du giratoire était suffisant au regard de la nature du terrain et qu'il n'était pas nécessaire de renforcer sa structure. Initialement prévus en mars 2010, les travaux du giratoire des Marnières Nord ont démarré, du fait du résultat de ces études, en juillet 2010.

- la participation du Grand Besançon au financement des infrastructures routières à hauteur de 4 587 567 €,
- la participation du Grand Besançon au financement de la LGV Rhin-Rhône Branche Est pour 1 570 089 €,
- le financement de l'entretien et des réparations des voiries d'intérêt communautaire pour 66 743 €,
- le financement de l'éclairage public de la Voie des Montboucons entre l'échangeur de l'A36 et les Tours de l'Amitié pour un montant de 48 003 €.

Les recettes

Dans le cadre de l'Aménagement de l'Entrée Est, le Conseil Général a versé en 2010 un premier acompte de subvention de 59 600 € concernant l'aménagement du giratoire des Marnières Nord, sur une subvention globale de 298 000 € allouée au titre de la dotation aux projets territoriaux.

Restera à percevoir un solde de 238 400 € en 2011, ce solde est inscrit au BP 2011 (un 2nd acompte de 92 785 € a pu être sollicité dès le 01/04/2011, correspondant à un taux de réalisation de 51 % de l'opération à cette date).

A noter le faible taux de réalisation en recettes (3 %), qui s'explique par le glissement en 2012 de la perception des recettes de l'aménageur (à hauteur de 2,2 M€) sur l'Entrée Est car toutes les conditions suspensives du protocole d'accord (signé en octobre 2010) et du traité de concession (signé en septembre 2008) entre SEGECE, Carrefour et le Grand Besançon, seront normalement levées fin 2011.

COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI ET INSERTION (BUDGET PRINCIPAL)

Par ses interventions financières, le Grand Besançon poursuit son effort pour structurer son offre économique en foncier et en immobilier d'entreprise avec comme ligne directrice d'en diversifier le ciblage : zones d'activité organisées sur la base d'un schéma, technopoles positionnées sur l'innovation, pépinière d'entreprises pour assurer le soutien à la création... L'appui à l'équipement numérique (syndicat Lumière) reflète la volonté d'adaptation de cette offre et ouvre de nouvelles perspectives pour les années à venir.

Au-delà de ces investissements matériels, la stratégie de développement économique adoptée en 2010 a permis de repositionner le rôle d'accompagnement des entrepreneurs, de promotion et de prospection du Grand Besançon en visant des marchés tels que l'horlogerie et le luxe, la santé ou l'aéronautique. Pour favoriser l'accès à ces marchés, l'appui du Grand Besançon à l'innovation et à la recherche a pris un nouvel essor en 2010.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, le soutien aux structures (Mission locale, Plie...) a permis d'assurer le travail d'adéquation entre les publics et les gisements d'emploi.

Commission 3 Economie, Aménagement, Emploi				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	3 005 414 €	1 000 346 €	636 326 €	829 325 €
% de réalisation	93%	32%	130%	51%
Total	4 005 760 €		1 465 651 €	
% de réalisation	63%		69%	

Les dépenses

Développement économique

Les dépenses sont constituées globalement de quatre domaines :

- des contributions à des syndicats : SMAIBO (307 038 €) et TEMIS-PSI (49 026 €) pour l'aménagement de zones d'activités,
- des subventions :
 - au titre du Soutien à la Compétitivité : 280 850 €,
 - au titre du soutien aux Très Petites Entreprises : 95 867 €,
- au titre de participations au capital de la SEDD : 47 930 €,
- au titre de subventions d'équipement :
 - au titre du Fonds d'Intervention Economique : 37 500 €,
 - au Syndicat Mixte Lumière : 210 000 €.

La gestion, en délégation, de la pépinière de Palente s'est élevée à 316 798 € dont 117 876 € au titre de la délégation de service public et 198 922 € au titre de la location (charges et taxes) des bâtiments de la pépinière et de leur entretien.

La gestion de Temis Innovation-Maison des Microtechniques s'est élevée à 519 260 € dont 189 246 € au titre de la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises et 330 014 € au titre de l'entretien des autres parties du bâtiment.

Le Grand Besançon poursuit la mise en œuvre de sa stratégie économique. Dans le cadre de sa stratégie de développement économique 2010 -2015, il a défini des priorités stratégiques qui se traduisent en actions sur trois axes principaux :

- l'appui au développement des entreprises du territoire, la détection et l'implantation de nouvelles sociétés et l'ancrage des talents locaux ; ceci implique par exemple des financements pour accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de création d'entreprise, des aides à l'aménagement foncier pour la réalisation de locaux d'activités...,
- le développement d'une offre d'implantation pour les entreprises en foncier et locaux, diversifiée et modulable et des infrastructures et service associés ; ceci se traduit par des participations financières de la CAGB dans la réalisation de nouveaux espaces d'activités, tel le Parc d'Auxon, par la participation au capital de deux SEM (aménagement et immobilier d'entreprises), par le soutien à des projets d'aménagement numérique...,
- le soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à la formation ; ceci nous amène à co-financer avec l'Etat et Oseo un fonds régional d'innovation qui accompagne des PME/PMI dans la réalisation de projets technologiques innovants leur permettant de capter de nouveaux marchés ; ce sont aussi les rendez vous entre PME et donneurs d'ordres nationaux et internationaux pour accélérer les flux d'affaires vers notre territoire...

Ce travail ne peut être mené que s'il s'appuie sur un réseau de partenaires et d'experts avec lesquels la CAGB mutualise ses moyens et ses compétences et contribue à renforcer la notoriété de l'offre territoriale auprès des entreprises et des réseaux d'affaires

Aménagement

Le Grand Besançon poursuit l'aménagement de ses zones d'activités Porte de Vesoul (29 026 €), pôle TGV gare nouvelle Auxon (109 156 €), Marchaux (9 556 €), Noret (6 311 €) et Noret 2 (6 124 €).

Emploi

L'association PLIE a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 617 077 € et d'une avance de trésorerie neutralisée par une recette équivalente de 400 000 €.

Le Service d'Amorçage des Projets a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 54 100 € et du paiement des frais locatifs de 17 367 €.

La Mission Locale Espace Jeunes a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 181 116 € et du paiement des frais locatifs de 81 606 €.

Le budget investissement a été faiblement consommé du fait du décalage pris sur différentes opérations (Marnières et Auxon en particulier) et du report d'autres (Marchaux, Chaudfontaine).

Les recettes

Le Grand Besançon a reçu diverses subventions :

- 109 325 € du Conseil Régional, au titre du Contrat de projets Etat-Région (CPER), pour l'opération de Témis Santé Hauts du Chazal,
- 20 000 € du Conseil Régional, au titre du Fonds régional d'aménagement urbain (FRAU), pour l'opération d'études préalables à l'aménagement du Parc tertiaire d'Auxon,
- 55 000 € de l'Etat au titre du Contrat d'Etude Prospective.

Les recettes locatives de la Maison des Microtechniques et de la pépinière de Palente se sont élevées respectivement à 236 317 € (soit 107 % de la prévision budgétaire) et 52 000 €.

Le PLIE a remboursé 300 000 € du prêt à long terme qui lui a été consenti.

Le taux élevé de réalisation des recettes de fonctionnement est dû à un montant de recettes issues des DSP pépinières plus élevées que le prévisionnel initial suite aux renégociations de certains coûts relatifs à la DSP pépinière avec notre délégataire, avant la mise en place de la nouvelle DSP.

COMMISSION 3 : ECONOMIE, EMPLOI ET INSERTION (BUDGET ANNEXE ZA NORET)

Cf. explications de la partie 2 - II - D/ « Le budget annexe Zone du Noret ».

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

34/47

COMMISSION 4 : DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

La politique environnementale du Grand Besançon procède de deux leviers complémentaires :

- un levier de structuration transversale aux différentes politiques, avec la charte de l'environnement et le plan climat énergie territorial (PCET) dont l'élaboration a été l'un des axes forts de 2010 ; la sensibilisation et l'éducation à l'environnement s'inscrit dans cette approche globale des enjeux environnementaux,
- un levier d'opérations spécifiques ou d'opérations pilotes permettant de conforter le dynamique environnementale dans différents registres : qualité des espaces publics (centres villages, passerelle...) ; énergies renouvelables ; agriculture périurbaine...

Commission 4 Développement durable, environnement et cadre de vie				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	328 255 €	787 867 €	480 717 €	304 352 €
% de réalisation	67%	46%	146%	41%
Total	1 116 122 €		785 070 €	
% de réalisation	51%		73%	

Les dépenses

Fonds Centre Village : 55 255 € ont été mandatés. A noter néanmoins que sur les 135 000 € inscrits au BP 2010, le montant total de subventions notifiées est de 123 000 € concernant 6 projets communaux examinés favorablement par le Conseil de communauté, soit pratiquement l'enveloppe prévue.

Passerelle de la Malate : 727 148 € de travaux ont été réalisés en 2010. La quasi totalité des travaux prévus pour 2010 a été réalisée, année de l'inauguration de la passerelle (0,5 M€ de travaux prévus au budget 2010 ont été réinscrits au budget 2011).

Panneaux photovoltaïques : en fin d'année 2010, le gouvernement a annoncé un moratoire pour réguler les tarifs de rachat de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques. La notification du marché a donc été suspendue par mesure de précaution, les crédits prévus au budget 2010 n'ont donc pu ni être réalisés ni faire l'objet de restes à réaliser et ont été réinscrits au BP 2011.

Agriculture périurbaine : sur les 35 142 €, 20 000 € ont permis d'engager l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une pépinière d'activités maraîchères en agriculture biologique. Le restant des dépenses correspond à l'édition de documents de communication pour le développement des circuits courts (marchés de producteurs) ainsi qu'aux frais d'organisation de Parties de Campagnes.

Charte d'Environnement : 84 811 € dont 63 000 € correspondent à la réalisation d'études de Conseil en Orientation Energétique dans les bâtiments communaux. 6 000 € correspondent au marché de gestion de la plateforme bois. Enfin, diverses dépenses ont été réalisées, comme la conception du livre banc du PCET ou la réalisation d'une exposition sur la biodiversité.

L'opération « Fleurissement 2010 » a été menée pour un montant de 13 697,01 €. Il s'agit de la réalisation de formations à destination du Grand Public et des agents des communes, passage du jury dans les communes et mise en valeur de l'embellissement réalisé par les particuliers, les entreprises et les communes.

Adhésion aux associations : Energie Cités, Conservatoire Botanique et Terres en Ville pour 4 800 €.

Education à l'environnement, pour un montant de 11 060 €, correspondant à la participation du Grand Besançon aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement portés par les associations et les communes.

Projet « Familles actives pour le climat » : 1 237 € pour les visites du logement « Fontaine éco et toi »

Qualité de l'air : 171 492 € de subvention à ATMO Franche Comté.

« Harmonisation de l'affichage publicitaire dans les communes du GB » : 5 705 € ont été versés au bureau d'études Alkhos, qui correspond à un avenant au marché pour la prise en compte d'un territoire plus important (3 communes se sont intégrées à la démarche).

Les recettes

Charte environnement : 71 052 € de subvention de l'ADEME et de la Région pour le PCET et les Conseils en Orientation Energétique.

Energie : financements du FEDER et de l'ADEME pour le Plan de Déplacement d'Etablissement et diagnostic énergétique (2007) à hauteur de 33 173 €.

ATMO : 297 493 € de remboursement de personnel mis à disposition au titre des années 2009 et 2010.

Subventions pour la « Valorisation des collines ZPPAUP » : 55 662 € de subventions ont été encaissées pour la première et seule tranche, l'étude ayant été stoppée à la fin de cette première tranche soit 13 900 € de l'Etat : (DRAC/DREAL), 4 433 € de la Région, 15 089 € du Département et 22 240 € du Feder.

Financement FEDER des vélos de service : 1 296 €.

Subventions « La Malate » : 294 440 € de subventions FEDER et FNADT ont été encaissées en 2010. A noter néanmoins le faible taux de réalisation (40 %) en recettes de ce projet, qui s'explique notamment par le retard de versement enregistré auprès de la DREAL, qui instruit le FEDER, pour traiter d'une demande de versement (pour 305 K€) transmise en juin 2010, mais qui n'a pas pu être perçue en 2010.

Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre : 8 616 € de subvention du Conseil Général.

COMMISSION 5 : CULTURE, TOURISME, SPORTS

L'année 2010 a marqué un pas en avant pour la politique touristique avec la définition d'un schéma de développement touristique partagé entre Grand Besançon et Ville de Besançon : cette étape traduit le passage à une politique territoriale cohérente en matière touristique, avec des rôles et des leviers complémentaires entre les deux institutions.

Sur la base de ce schéma, le Grand Besançon a développé les projets adaptés à son échelle territoriale : équipements liés au tourisme fluvial, aménagements pour la randonnée, aires de camping car permettant de diversifier les possibilités d'accueil, soutien au musée de Nancray, promotion par l'office de tourisme...

Au niveau culturel, l'action du Grand Besançon continue à se structurer sur l'enseignement musical à la fois autour du pôle que constituent le CRR et la Cité des Arts (au sein du « quartier culturel ») et dans une logique de maillage territorial avec le réseau des écoles de musique.

CULTURE, TOURISME, SPORTS (BUDGET PRINCIPAL)

Commission 5 Tourisme, culture et sports (Budget Principal)				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	717 932 €	313 356 €	15 949 €	280 146 €
% de réalisation	90%	40%	106%	91%
Total	1 031 288 €		296 095 €	
% de réalisation	66%		92%	

Les dépenses

En matière touristique, le Grand Besançon a poursuivi en 2010 son action visant à améliorer l'accueil et à développer l'offre d'activités, notamment en confiant la gestion des 3 haltes du port d'agglomération (Port Fluvial et Moulin St Paul à Besançon - Halte de Deluz), à l'ESAT La Bergerie via un marché public (60 800 €/an) et assuré les missions d'entretien et de réparation relevant de sa compétence (10 952 €)

Dans le cadre de l'aménagement progressif d'un réseau d'aires d'accueil de camping-cars sur le territoire du Grand Besançon, tel que présenté dans le schéma d'hébergement de plein air validé en Conseil de Communauté du 12 février 2009, il a procédé à l'aménagement de la première aire située à Besançon, quai Veil Picard (52 541 €).

Il a également poursuivi les démarches foncières permettant d'obtenir les autorisations de passage pour les circuits pédestres et VTT ainsi que le balisage des sentiers du secteur du Plateau (7 105 €).

Il a enfin accordé une subvention au Centre International de Séjour (10 000 €) pour le développement et la mise à niveau de ses outils de promotion et de communication.

Concernant son intervention en faveur des grands sites et équipements touristiques, le Grand Besançon a :

- contribué en tant que membre du Syndicat Mixte au financement du Musée des Maisons Comtoises de Nancray et accompagné techniquement le musée dans ses projets (31 000 € en investissement et 340 000 € en fonctionnement),
- renouvelé son soutien à la SEM Citadelle (50 000 €) et poursuivi son soutien à la Ville de Besançon pour la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO des fortifications Vauban (171 226 €).

Enfin, en termes de promotion touristique, le Grand Besançon a renouvelé son soutien financier à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (75 000 €) pour son action d'information et de promotion du territoire du Grand Besançon.

Il a également poursuivi son action en faveur de l'animation et de la mise en réseau des acteurs du territoire à travers :

- un travail d'animation et de mise en réseau des écoles de musique en lien avec l'action du Conservatoire pour un montant de 75 704 €, contre 81 442 € en 2009,
- un soutien aux actions d'animation des communes et association portant sur l'animation et la valorisation du patrimoine pour 18 670 € (Journées européennes du patrimoine...),
- un soutien à de nombreuses manifestations pour un montant total de 74 300 €, concourant à animer la Ville et son agglomération à travers le fonds d'aide aux manifestations culturelles et sportives (59 950 € en 2009).

A noter : le taux de réalisation des investissements (40 %) s'explique par un décalage de certains projets sur l'année 2011 :

- le fonds « équipements culturel, sportif et touristique de secteur » : seulement 10 000 € ont été versés sur 154 000 € prévus au budget soit 6 % mais des dossiers sont en cours et ont fait l'objet de restes à réaliser sur 2011 (109 000 €),
- les circuits pédestres et VTT, sur un budget 2010 de 145 077 € seulement 5 % ont été réalisés en 2010 mais ont fait l'objet de restes à réaliser 137 972 €,
- les équipements fluviaux : seulement 22 689 € ont été réalisés sur un budget 2010 de 152 244 €, le solde est réinscrit au BP 2011, année de réception des travaux.

Les recettes

Le solde des financements attendus de l'Etat et de la Région a été perçu pour la construction des équipements fluviaux (274 019 €).

Un acompte de la subvention de l'Etat concernant l'aménagement des circuits pédestres et VTT a été perçu (6 126 €). Le solde des subventions Etat (9 825 €) et Département (7 485 €) sur cette opération sera perçu en 2011 (ce solde est inscrit au Budget 2011). La demande de versement auprès de l'Etat a d'ores et déjà été envoyée en avril 2011.

Les recettes encaissées auprès des plaisanciers (nuitées, eau, électricité) sur les 3 haltes du port d'agglomération s'élèvent à 15 948 € contre 10 130 € en 2009 soit une hausse de 57 %.

CULTURE, TOURISME, SPORTS (BUDGET ANNEXE)

Cf. explications de la partie 2 - II - B/ « Le budget annexe CRR ».

COMMISSION 6 : PROSPECTIVE, PREPARATION ET ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS

Commission 6 Prospective, préparation et accompagnements des grands projets				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	864 003 €	0 €	99 458 €	0 €
% de réalisation	93%	-	40%	-
Total	864 003 €		99 458 €	
% de réalisation	93%		40%	

Prospective territoriale, évaluation, conduite de projet participatif : conseil sur les stratégies et les enjeux émergents ; animation de projets (prospective, coopérations avec d'autres territoires, etc.) évaluation des politiques et qualité ; animation du CDP et de ses thématiques.

Aménagement du territoire et planification stratégique : élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; contribution aux schémas de spatialisation.

Projets stratégiques et accueil de la grande vitesse : appui aux grands projets urbains et à la restructuration des sites stratégiques en amont de l'opérationnel. Animation de la gouvernance TGV.

Les dépenses

Les dépenses mandatées pour 2010 comprennent :

- les subventions du Grand Besançon à l'AudaB (400 000 €) pour des missions d'observation, de conseil et d'études,
- les subventions au SMSCoT (345 432 €) pour finaliser le Schéma de cohérence territoriale,
- la cotisation versée à l'association de la Métropole Rhin-Rhône (28 695 €) pour la mise en œuvre du projet métropolitain,
- le montant consacré à l'animation du Conseil de Développement Participatif (24 215 €) pour la conduite de ses travaux (prestation de services, imprimés, publication, réception).

Outre les principales masses énoncées ci-dessus, en 2010, l'action du PST a été menée comme suit :

Prospective, évaluation, conduite de projet

Le PST a mené à terme sa mission pour l'élaboration de la stratégie économique du Grand Besançon et a accompagné la DEEA dans l'élaboration du plan opérationnel appelé à décliner la stratégie en actions (1^{er} semestre et contribution au séminaire de septembre).

Le Pôle a lancé avec la Commission n°6 un bilan du projet d'agglomération 2003/2015 (synthétisé sous forme de politiques structurées et articulées entre elles). Sur la base de ce bilan, le PST a entrepris une redéfinition de l'ensemble des politiques d'agglomération.

Le PST a poursuivi la mise en place du dispositif d'évaluation des politiques du Grand Besançon, en relation avec les services de la Ville de Besançon. Le Pôle a initié une mission d'appui au dispositif d'évaluation avec le cabinet Eureval. Le travail d'évaluation s'est notamment orienté sur le bilan et l'actualisation des politiques et sur le plan climat énergie territorial. Le Pôle a organisé avec la direction générale le dispositif de revue de projets du Grand Besançon.

3 rapports thématiques ont été rédigés et diffusés par le Pôle sur l'évolution des emplois stratégiques (Cadres des fonctions métropolitaines - CFM), sur la géographie étudiante et jeune et sur le développement d'une économie verte.

Le Pôle a travaillé avec les services de la Ville de Besançon et de la CAGB sur l'impact de la réforme territoriale et a produit un document stratégique présenté en juin en Comité de direction de la Ville de Besançon et en juillet en séance de Direction générale élargie de la CAGB. Ce document a permis de conforter la perspective de construction d'un espace de développement Centre Franche-Comté.

Cette visée a aidé à renouveler les objectifs de coopération définis avec le Grand Dole et la Ville de Dole lors de premiers contacts. Le Pôle a animé les premières bases du partenariat avec le territoire dolois et sa transformation vers la construction d'un espace Centre Franche-Comté étayé par des projets concrets inscrits dans des axes stratégiques (économie, aménagement, environnement, transports, tourisme, culture...). Une mission universitaire a été organisée pour aider à mesurer la pertinence d'un espace Centre Franche-Comté et son articulation avec l'échelle d'agglomération.

Autre coopération, une mission exploratoire a été montée avec le Jura Neuchâtelois (La Chaux-de-Fonds) pour ouvrir des pistes de coopération franco-suisse ; elle aboutit à un plan d'action et à une stratégie d'ouverture accrue vers la Suisse.

Le PST a poursuivi sa contribution à la Métropole Rhin-Rhône (équipe projet, gouvernance...) et, dans ce cadre, a initié avec le Grand Dijon une réactivation du volet économie de la connaissance et enseignement supérieur (cycle de réunions : 23 juin à Besançon ; 15 décembre à Dijon).

Le Pôle assure l'animation des travaux du Conseil de développement participatif.

Aménagement du territoire et planification stratégique

L'année 2010 a été consacrée à la 3^{ème} et dernière phase d'élaboration du SCoT, à savoir la rédaction des orientations générales à portée prescriptive, constituant les modalités de mise en œuvre du projet adopté fin 2009. 2010 a également été une année de concertation avec la réalisation de 7 réunions de secteurs à destination des élus, leur permettant d'échanger et de s'approprier les orientations et d'en mesurer la portée, 6 réunions publiques à destination des habitants et acteurs associatifs, la réalisation de plaquettes permettant de vulgariser le contenu du SCoT et une exposition itinérante composée de 10 panneaux pour accompagner les réunions. Cette phase d'élaboration s'est conclue par l'arrêt du projet SCoT voté le 20 octobre 2010. Le reste de l'année a été consacré à la préparation de la consultation des personnes publiques associées. Le projet de SCoT reste dans le champ réglementaire de la loi SRU mais anticipe sur certains aspects de la Loi Grenelle 2 avec laquelle il devra se mettre en conformité au plus tard le 1^{er} janvier 2016. D'ici là, le SCoT produira ses effets en matière d'organisation, de structuration et de dynamisation du territoire, de préservation de la biodiversité au travers de la mise en œuvre de ses principes dans les documents d'urbanisme communaux, mise en œuvre qui est d'ores et déjà relayée systématiquement auprès des communes et des aménageurs afin de leur éviter des révisions ultérieures onéreuses.

Projets stratégiques et accueil de la grande vitesse

Le PST a suivi, avec le service urbanisme de la Ville, la démarche Cœur d'agglomération et sa déclinaison en dossiers de site (Saint-Jacques, îlot des pompiers...). Un travail spécifique a été mené sur la valorisation du quartier culturel en émergence (La Rodia, Cité des arts et de la culture, le Bastion, fabrique artistique). Cette démarche se décline en 3 volets :

- approche urbaine (dossier de site AudaB),
- valorisation économique (choix d'un bureau d'études en décembre),
- adéquation entre les besoins en matière de compétences des employeurs publics et privés et les offres de formations (initiales et continues) : dans ce domaine, le Grand Besançon a été retenu au titre du programme européen ESIMeC avec 7 autres agglomérations européennes.

Le PST a animé la gouvernance TGV (comité d'orientation du 4 octobre 2010, mission TGV, groupes de travail...). La stratégie d'accueil de la grande vitesse ferroviaire Grand Besançon/Ville a été formalisée à travers un document cadre. Le PST suit de manière transversale l'ensemble des opérations liées à l'arrivée de la grande vitesse (nouvelle gare TGV, haltes ferroviaires, pôle Viotte, ZAC d'Auxon ...), ainsi que les procédures de planification (secteur Nord du SCoT, élaboration des PLU multicommunaux). Le PST est également chargé de mettre en œuvre une structure de gouvernance opérationnelle pour le secteur Nord (Syndicat mixte). L'année 2010 a été consacrée à l'élaboration d'une stratégie de communication TGV articulée avec les partenaires de la Ville et du Grand Besançon (Région, RFF, SNCF). Enfin, la Mission TGV alimente et co-anime le Club TGV.

La part investissement concerne la contribution aux études menées sur le pôle Viotte sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon soit 99 457 €, c'est à dire 40 % du budget 2010 (le solde de 150 K€ a fait l'objet d'un reste à réaliser sur 2011).

COMMISSION 7 : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

HABITAT

La politique de l'habitat vise une mise à niveau de l'offre de logement dans trois directions :

- quantitative en favorisant la construction,
- qualitative par l'adaptation à des besoins spécifiques au plan social,
- géographique par une territorialisation du Plan local de l'habitat.

Commission 7 Habitat				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	87 480 €	1 662 072 €	0 €	829 441 €
% de réalisation	83%	58%	0%	75%
Total	1 749 552 €		829 441 €	
% de réalisation	58%		72%	

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement 2010 correspondent essentiellement au financement du suivi-animation de l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat ainsi qu'au versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AIVS pour 3 605 €.

Les dépenses d'investissement 2010 comprennent les subventions octroyées par le Grand Besançon au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat (AP/CP) à hauteur de 501 291 €, ainsi que les aides accordées directement par le Grand Besançon dans le cadre de sa politique locale de l'habitat (AP/CP) à hauteur de 809 648 €.

A ces dépenses s'ajoutent :

- les aides s'inscrivant dans le soutien des programmes de renouvellement urbain (réhabilitation du parc public) pour 130 493 €;
- les aides à l'accession sociale qui ont permis à 60 ménages modestes d'accéder à la propriété dans de très bonnes conditions de sécurité financière (52 500 €).

Les recettes

Pour l'opération des aides à la pierre (AP/CP), des subventions ont été perçues de l'Etat pour un montant global de 829 441 € représentant 81 % de réalisation en recettes de l'opération.

Un « remboursement » de 12 166 € était attendu de la part de l'Etat comme contribution à la politique d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon. Cette recette, non perçue en 2010, a été reportée en 2011.

POLITIQUE DE LA VILLE

Ce volet d'action a principalement consisté pour le Grand Besançon à assurer le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage selon deux modalités :

- l'entretien, l'amélioration et la gestion des aires,
- le soutien à des intervenants sociaux auprès des publics.

Préparée en 2010, l'évolution du mode de gestion des aires d'accueil devra se concrétiser en 2011.

Le Grand Besançon a par ailleurs poursuivi son soutien à la mise en œuvre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), en matière d'accès à l'emploi et de citoyenneté.

Commission 7 Politique de la Ville				
	DEPENSES RÉELLES		RECETTES RÉELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	217 490 €	92 425 €	162 736 €	8 927 €
% de réalisation	90%	18%	101%	3%
Total	309 916 €		171 662 €	
% de réalisation	42%		37%	

Les dépenses

La gestion et l'entretien de nos équipements dédiés aux gens du voyage, à savoir les aires de Besançon, Pirey, Mamirolle, Saône et Thise (grands passages) s'est élevée à 213 627 €. 2 subventions, pour un total de 11 000 €, ont par ailleurs été accordées à des structures intervenant dans le domaine du soutien scolaire (ASET) et du suivi social (GADJE) des gens du voyage.

Sur l'AP/CP Aires des gens du voyage, les dépenses s'élèvent à 89 346 €, dont 74 458 € dévolus à l'acquisition de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de l'aire de Saône. Le reste des dépenses a été utilisé pour le paiement de différentes grosses interventions ou réparations sur les aires.

Les recettes

En matière de fonctionnement, les redevances de stationnement (droit de place, fluides consommés) perçues auprès des usagers des aires d'accueil sont de près de 42 000 €. La Caisse d'Allocations Familiales nous a en outre versé 116 556 € au titre de l'aide à la gestion des aires d'accueil.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, une seule subvention a été perçue pour l'aménagement de l'aire d'accueil à Mamirolle : 5 740 € de l'Etat.

A noter que pour l'aire d'accueil à Saône, restera à percevoir en 2011 un solde de 37 123 € de l'Etat et du Conseil Général (ce solde est inscrit au Budget 2011).

A noter également un faible taux de réalisation en recettes d'investissement (3 %), qui s'explique par le glissement de l'opération des terrains familiaux en dépenses et également en recettes (300 K€ étaient prévus en recette au budget 2010), l'ensemble des financements pour la création d'aires d'accueil et de terrains familiaux n'ayant pas été reconduit par l'Etat.

**COMMISSION 8 : RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES, LES AUTRES COLLECTIVITES,
LES SECTEURS, AIDE AUX COMMUNES**

Le Grand Besançon a poursuivi son soutien à l'équipement du territoire et à la gestion du foncier à travers l'investissement d'organismes partenaires : casernes du SDIS, SM de l'aérodrome de La Vèze, Etablissement public foncier et EPF. La structuration de l'aide aux communes s'est poursuivie. 2010 a par ailleurs vu une montée en puissance et un redéploiement des coopérations avec d'autres territoires : le partenariat Rhin-Rhône a été accompagné d'initiatives pour faire émerger un espace Centre Franche-Comté couplé avec dynamique franco-suisse.

Commission 8 Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
	7 609 674 €	1 799 368 €	108 466 €	0 €
% de réalisation	100%	63%	99%	-
Total	9 409 042 €		108 466 €	
% de réalisation	90%		56%	

Les dépenses

Les dépenses 2010 réalisées reflètent la volonté du Grand Besançon de maintenir une collaboration étroite avec ses principaux partenaires extérieurs que sont le SDIS (1 704 700 € au titre du financement des casernes soit 66 % du budget 2010), le syndicat mixte de l'aérodrome de la Vèze (161 852 €), l'établissement public foncier (23 000 €) et l'Agence Foncière (20 030 €) et l'ensemble des communes du Grand Besançon.

Les recettes : uniquement Aide aux Communes

En parallèle, le Grand Besançon a encaissé, sur les 110 000 € estimés, 108 446 € de recettes au titre de l'aide aux communes, représentant l'accompagnement technique et administratif sur les projets d'investissement des communes soit :

- 106 520 € issus de la facturation pour l'accompagnement technique et administratif des 27 projets d'investissement des communes. 55 % d'entre eux représentent des projets d'infrastructure tels que de la requalification de rues, de l'aménagement de voiries, de place ou de parc public et de la réhabilitation d'un réseau d'assainissement, 41 % constituent des opérations de bâtiment comme la réalisation de salle de convivialité, l'extension de mairie ou la construction d'un atelier, 4 % sont des opérations d'urbanisme.
- 1 926 € de remboursement des communes pour la dématérialisation de leurs marchés.

Le Conseil de Communauté élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme Président de séance.

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, participe à la discussion puis se retire et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 7 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté adopte le Compte administratif 2010 du budget principal et des budgets annexes.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le



Rapport adopté à la majorité :

- 8 JUIL. 2011

Pour : 112

Contre : 7

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

43147

Annexe I : Compte administratif 2010

Présentation par chapitres budgétaires

BUDGET PRINCIPAL						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	CA 2010		Chapitre	CA 2010	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	4 970 647,85 €	opérations réelles	16 Remboursement capital *	2 904 955,24 €
		012 Charges de personnel	7 090 858,14 €		20 Immobilisations incorporelles	291 040,52 €
		014 Atténuation de produits	23 842 450,90 €		204 Subventions d'équipement versées	9 805 899,60 €
		65 Autres charges de gestion courante	10 914 316,63 €		21 Immobilisations corporelles	386 871,14 €
		66 Charges financières	831 562,89 €		23 Immobilisation en cours	2 354 417,55 €
		67 Charges exceptionnelles	11 037 336,30 €		26 Participations et créances rattachées à des participations	47 929,00 €
		68 Dotations aux amortissements et provisions	12 028 904,20 €		27 Autres immobilisations financières	400 000,00 €
		Total opérations réelles	70 716 076,91 €		Total opérations réelles	16 377 284,03 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	4 939 619,33 €	opérations d'ordre	040 Opération d'ordre de transfert entre section	95 793,31 €
	Total opérations d'ordre	4 939 619,33 €	Total opérations d'ordre	95 793,31 €		
TOTAL	75 655 696,24 €	TOTAL	16 473 077,34 €			
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	3 343 108,03 €	opérations réelles	10 Dotations Fonds divers Reserves	6 807 586,98 €
		73 Impôts et taxes	45 795 664,35 €		13 Subventions d'investissement reçues	1 718 972,20 €
		74 Dotations, subventions et participations	25 750 763,44 €		16 Recours à l'emprunt *	3 003 186,50 €
		75 Produits de gestion courante	338 087,39 €		21 Immobilisations corporelles	578,33 €
		76 Produits financiers	1 046,05 €		27 Autres immobilisations financières	700 000,00 €
		77 Produits exceptionnels	308 318,06 €		Total opérations réelles	12 230 324,01 €
		78 Reprise sur amortissements et provisions	5 189 138,00 €			
		013 Atténuations de charges	37 329,57 €			
	Total opérations réelles	80 763 454,89 €	Total opérations réelles	12 230 324,01 €		
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	95 793,31 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 939 619,33 €
Total opérations d'ordre	95 793,31 €	Total opérations d'ordre	4 939 619,33 €			
TOTAL	80 859 248,20 €	TOTAL	17 169 943,34 €			

* intègrent les emprunts revolving

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Fonctionnement			Investissement			
	Chapitre	CA 2010		Chapitre	CA 2010	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	73 336 488,60 €	opérations réelles	20 Immobilisations incorporelles	3 604 003,12 €
		012 Charges de personnel	842 599,12 €		21 Immobilisations corporelles	2 309 869,99 €
		65 Autres charges de gestion courante	30 246,08 €		23 Immobilisations en cours	2 776 547,37 €
		66 Charges financières	131 294,03 €		26 Participations et créances rattachées	10 000,00 €
		67 Charges exceptionnelles	551 722,44 €		16 Remboursement de l'emprunt	537 694,49 €
		014 Atténuations de produits	97 267,11 €		Total opérations réelles	9 238 114,97 €
		Total opérations réelles	74 989 617,38 €		Total opérations réelles	9 238 114,97 €
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section		2 673 585,84 €	opérations d'ordre
	Total opérations d'ordre	2 673 585,84 €	Total opérations d'ordre	410 472,07 €		
	TOTAL	77 663 203,22 €	TOTAL	9 648 587,04 €		
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	453 856,13 €	opérations réelles	13 Subventions d'investissement	1 343 776,00 €
		73 Impôts et taxes	28 854 000,00 €		10 Dotations Fonds divers Reserves	4 472 275,11 €
		74 Dotations, subventions et participations	3 890 261,22 €			
		75 Produits de gestion courante	95,10 €			
		77 Produits exceptionnels	49 615 753,75 €		Total opérations réelles	5 816 051,11 €
		013 Atténuations de charges	76 145,00 €			
		Total opérations réelles	82 890 111,20 €		Total opérations réelles	5 816 051,11 €
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section		6 941,39 €	opérations d'ordre
	Total opérations d'ordre	6 941,39 €	Total opérations d'ordre	3 077 116,52 €		
	TOTAL	82 897 052,59 €	TOTAL	8 893 167,63 €		

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

44/47

BUDGET ANNEXE CRR						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2010	Chapitre	CA 2010	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	414 525,85 €	opérations réelles	16 Remboursement de l'emprunt	108 000,00 €
		012 Charges de personnel	3 843 745,33 €		20 Immobilisations incorporelles	72 868,99 €
		65 Autres charges de gestion courante	26,81 €		21 Immobilisations corporelles	642 226,69 €
		66 Charges financières	62 887,79 €		23 Immobilisations en cours	3 723 324,15 €
		67 Charges exceptionnelles	3 231,26 €		45 Opérations pour compte de tiers	2 520 903,62 €
		68 Dotations aux amortissements et provision	357 000,00 €			
		Total opérations réelles	4 681 417,04 €		Total opérations réelles	7 067 323,45 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	38 840,82 €	opérations d'ordre		
	Total opérations d'ordre	38 840,82 €		Total opérations d'ordre	0,00 €	
	TOTAL	4 720 257,86 €		TOTAL	7 067 323,45 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	290 729,50 €	opérations réelles	10 Dotations, fonds divers et réserves	94 718,24 €
		74 Dotations, subventions et participations	362 900,00 €		13 Subventions d'investissement	1 448 237,43 €
		75 Produits de gestion courante	147,11 €		16 Recours à l'emprunt	2 600 000,00 €
		77 Produits exceptionnels	4 217 806,75 €		45 Opérations pour compte de tiers	2 826 496,00 €
		013 Atténuations de charges	465,44 €		21 Immobilisations corporelles	3 986,50 €
			Total opérations réelles		4 872 048,80 €	23 Régularisation comptable
					Total opérations réelles	7 000 633,38 €
	opérations d'ordre			opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	38 840,82 €
		Total opérations d'ordre	0,00 €		Total opérations d'ordre	38 840,82 €
		TOTAL	4 872 048,80 €		TOTAL	7 039 474,20 €

BUDGET ANNEXE DECHETS						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	CA 2010	Chapitre	CA 2010	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	12 634 986,58 €	opérations réelles	16 Remboursement de capital	44 741,16 €
		012 Charges de personnel	4 295 278,26 €		20 Immobilisations incorporelles	68 560,00 €
		65 Autres charges de gestion courante	12 690,99 €		21 Immobilisations corporelles	1 361 343,90 €
		66 Charges financières	4 855,64 €		23 Immobilisations en cours	0,00 €
		67 Charges exceptionnelles	25 071,95 €			
			Total opérations réelles		16 972 883,42 €	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	657 533,51 €	opérations d'ordre	040 Opération d'ordre de transfert entre section	32 397,67 €
		Total opérations d'ordre	657 533,51 €		Total opérations d'ordre	32 397,67 €
	TOTAL	17 630 416,93 €		TOTAL	1 507 042,73 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	15 095 291,28 €	opérations réelles	16 Recours à l'emprunt	0,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	2 410 546,78 €		10 Dotations Fonds divers Reserves	123 000,00 €
		75 Produits de gestion courante	11 050,61 €			
		77 Produits exceptionnels	84 247,68 €			
		013 Atténuations de charges	2 504,96 €			
		Total opérations réelles	17 603 641,31 €		Total opérations réelles	123 000,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	32 397,67 €	opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	657 533,51 €
	Total opérations d'ordre	32 397,67 €		Total opérations d'ordre	657 533,51 €	
	TOTAL	17 636 038,98 €		TOTAL	780 533,51 €	

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	CA 2010	Chapitre	CA 2010
Dépenses	opérations réelles	011 Charges générales	4 284,80 €	16 Remboursement capital	772 000,00 €
		66 Charges financières	258,83 €		
		Total opérations réelles	4 543,63 €	Total opérations réelles	772 000,00 €
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 543,63 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 087,26 €
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	258,83 €		
		Total opérations d'ordre	4 802,46 €	Total opérations d'ordre	9 087,26 €
TOTAL		9 346,09 €	TOTAL	781 087,26 €	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	0,00 €	16 Recours à l'emprunt	773 000,00 €
		74 Dotations, subventions et participations	0,00 €		
		77 Produits exceptionnels	0,00 €		
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 087,26 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 543,63 €
		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	258,83 €		
		Total opérations d'ordre	9 346,09 €	Total opérations d'ordre	4 543,63 €
TOTAL		9 346,09 €	TOTAL	777 543,63 €	

Présentation du CA 2010 consolidé toutes opérations

BUDGETS CONSOLIDES CA 2010						
		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	167 364 538,38	Total opérations réelles	34 929 367,51		202 293 905,89
	Total opérations d'ordre	8 314 381,96	Total opérations d'ordre	547 750,31		8 862 132,27
	TOTAL	175 678 920,34	TOTAL	35 477 117,82		211 156 038,16
Recettes	Total opérations réelles	186 129 256,20	Total opérations réelles	25 943 008,50		212 072 264,70
	Total opérations d'ordre	144 478,46	Total opérations d'ordre	8 717 653,81		8 862 132,27
	TOTAL	186 273 734,66	TOTAL	34 660 662,31		220 934 396,97

Hors opérations emprunts revolving et avec uniquement les opérations réelles, le compte administratif 2010 consolidé s'élève à 199,1 M€ en recettes et à 189,4 M€ en dépenses.

Le résultat net 2010 du budget consolidé du Grand Besançon est de 1 587 225,42 €.

Conformément à la nomenclature comptable actuelle, il s'agit là des résultats 2010 de l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes) au vu de :

- l'ensemble des réalisations réelles (y compris les emprunts revolving) en dépenses (202,3 M€) et en recettes (212,1 M€ dont 10,1 M€ de « capitalisation » (ou affectation) des résultats de fonctionnement 2009 qui permettent de couvrir le déficit d'investissement 2009 reporté),
- l'ensemble des réalisations d'ordre qui sont équilibrées à 8,9 M€,
- les résultats 2009 « reportés » (déficit d'investissement -10,1 M€ et excédent d'investissement et de fonctionnement 1,9 M€).

Annexe 2 : Les informations financières (ratios du budget principal)

		Valeurs communales 2010	Moyennes nationales des communes d'agglomérations en 2008 (derniers chiffres connus)**
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	388,14 €	527 €
2	Produit des impositions directes/population	250,74 €	307 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	443,29 €	596 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	16,64 €	128 €
		soit 70,5 € avec les subventions d'équipements	
5	Encours de dette/population	176,94 €	296 €
6	DGF/population	122,60 €	152 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	10,0%	16,3%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	71%	111%
8bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	calculé pour les communes uniquement	
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102%	93,60%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	4,29%	21,40%
		soit 18,15 % avec les subventions d'équipements	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	46%	50%

** Source : DGCL sur la base des données DGFIP

Les autres informations financières qui composent les annexes budgétaires du Compte administratif sont disponibles sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante (contact : Bureau des Assemblées au 03.81.65.79.60 ou admgenerale@grandbesancon.fr) :

<http://www.assemblee-grandbesancon.fr/>

Elles concernent :

A - Eléments du bilan
A1 - Présentation croisée par fonction (1)
A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur
A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes
A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux
A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier
A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie
A3 - Méthode utilisée pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)
A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)
A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées
A10.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties
A10.3 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.4 - Etat des autres engagements donnés
B1.5 - Etat des engagements reçus
B1.6 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel
C1.2 - Actions de formation des élus
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

47/47